

VILLE DE LOUVIERS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2019**

Date de convocation : 22 Janvier 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. PIRES, Mme LANGEARD, Adjoint, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes TOUMERT, LEMAN, MM. BAZIRE, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, HEBERT, Mme JEANNE-TELLIER, MM. FRAISSE, DACHE, VASSARD Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme HOFFMANN à Mme TERLEZ
- Mme BOISSEL à Mme PERCHET
- Mme DUMONT à M. HEBERT
- Mme SEGHIR à M. FRAISSE

ABSENT : M. MARTIN

M. le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 18 h 30.

Monsieur Charles Savy est désigné par M. le Maire secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer. Il rappelle aux membres du conseil qu'il convient de signer les feuilles d'émargement du dernier conseil municipal.

QUORUM

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 19-001 à 19-019 incluse	27	5	1	32

En préambule, Monsieur le maire revient sur les temps forts à Louviers depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- Le projet de fusion de l'agglomération Seine Eure et de la communauté de communes Eure Madrie-Seine (CCEMS) donnant ainsi naissance à la 2nd agglomération de l'Eure, 1^{ère} agglomération en matière de potentiel économique.
- Les chiffres de la démographie lovérienne confirmant que Louviers a vu sa population augmenter de près de 900 habitants en 5 ans, à contrecourant de ce qui se passe dans les villes de l'Eure et de Normandie. Ces chiffres confirment le dynamisme de la ville et son attractivité retrouvée. Le maire insiste sur la nécessité de garder le cap en matière de baisse de la fiscalité.
- La réunion qui s'est tenue au siège parisien de l'ANRU sur le projet de rénovation urbaine des quartiers des Acacias, de la Londe et des Oiseaux, et à laquelle a participé Anne Terlez
- La dernière cérémonie des vœux à la population. Organisée sur un format différent et innovant.
- Le grand débat à Grand Bourghteroulde en présence du Chef de l'Etat. A Louviers, la consultation des citoyens va prendre plusieurs formes : cahiers des citoyens, stand sur le marché, possibilité d'enregistrer des messages vidéos, émissions spéciale consacrée à la jeunesse en partenariat avec Radio Espace, initiatives du conseil citoyen et du conseil de développement durable... Un grand débat de restitution se tiendra le 15 mars à 20h30 au Moulin.

Monsieur le Maire a rappelé les actions menées par Louviers en faveur du pouvoir d'achat : baisse des impôts, mise en place de la mutuelle solidaire, dispositif de soutien financier à la rénovation énergétique de l'habitat, maintien du stationnement gratuit...

A l'issue de son propos introductif, Monsieur le maire a énuméré les différents sujets et délibérations à l'ordre du jour.

I – INFORMATIONS

Grande Cause Municipale sur « le Patrimoine »

Monsieur le maire rappelle la richesse extraordinaire que constitue le patrimoine Lovérien et qui donne à la ville cette âme si particulière, reflet de son histoire, de sa culture et des richesses de chacun de ses habitants. Tout cela mérite d'être mis en valeur et porté par la collectivité, ce qui a conduit la municipalité à choisir le patrimoine comme thème de la grande cause municipale de l'année 2019.

Le patrimoine de Louviers, ce sont des bâtiments, des archives, des œuvres, des lieux. Mais pas seulement : ce patrimoine, c'est aussi une histoire, celle d'une ville en mouvement, qui traverse les époques, d'hier à demain, et de ses habitants. Au-delà de l'architecture, au-delà de ses biens, le patrimoine de Louviers c'est aussi son âme et cette culture qui s'est transmise de génération en génération, qu'il convient de continuer à protéger. Le patrimoine, c'est également l'avenir.

Celui qui se construit aujourd'hui et celui qui se créera demain. Historique, culturel, architectural, immatériel, naturel ou industriel.

Il précise que le journaliste et animateur de télévision Stéphane Bern a accepté d'être le parrain de la Grande cause municipale de Louviers sur le Patrimoine. Un parrain d'exception pour cette Grande cause qui aborde toutes les facettes du patrimoine : de l'architecture à la musique, de la culture au patrimoine forain, de l'Histoire au patrimoine en devenir.

Monsieur le Maire a ensuite présenté les principales actions inscrites au programme de la grande cause municipale : passe ensuite en revue thème par thème les différentes actions qui jaloneront l'année :

- **Patrimoine architectural** : mise en place d'un plan façades, lancement d'une étude sur la restauration du Manoir de Bigards, conférences sur l'église Notre- Dame, projets éducatifs dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturel, exposition de photographies historiques de Louviers dans le cadre du projet Seine-Eure Avenue (rue du 11 novembre).
- **Patrimoine musical** : réinvention de l'air populaire « Sur la route de Louviers », restauration de l'orgue de Maurice Duruflé au sein de l'église Notre-Dame, 1^{ère} édition d'un festival Duruflé du 5 au 7 juillet 2019.
- **Patrimoine insolite** : soirée « Schmilblick de Louviers », le 20 septembre au Moulin, remise au goût du jour des « caisses à savon » lors de la prochaine Foire Saint-Michel
- **Patrimoine littéraire** : Présentation des « trésors de la médiathèque », sur inscription tout au long de l'année, Grande dictée sur le thème du patrimoine.
- **Patrimoine audiovisuel** : recueil et digitalisation de vieux films amateurs sur Louviers, en partenariat avec Normandie Images.
- **Patrimoine culturel** : exposition Edouard Lanon au musée à partir du 1^{er} mars, acquisition par le musée d'un tableau de Le Camus (l'enfance d'un ancien député-maire de Louviers) ; acquisition par la ville de tableaux de l'artiste lovérien Joseph-Claude Miquel, décédé en 2012.
- **Patrimoine urbain** : restauration des kiosques du jardin public et des jardins de l'Hôtel de ville, mise en œuvre d'un plan signalétique aux quatre coins de la ville,

nouvelle édition du rallye du patrimoine, exposition participative au musée, à l'automne prochain, consacrée au patrimoine de la reconstruction.

- **Patrimoine forain** : mise en valeur de la culture et du patrimoine forains lors de la prochaine édition de la Foire Saint-Michel.
- **Patrimoine économique et industriel** : Soirée débat le 20 mai à 20h30 au Moulin sur ces entreprises familiales qui font l'histoire de Louviers.
- **Patrimoine naturel** : Création du potager de Louviers (plantation de fruits et légumes sur le domaine publique), conférence de l'université populaire sur le thème « Louviers, cité maraichère », plantation d'un arbre dans chacun des « villages dans la ville ».
- **Patrimoine européen** : exposition photographique sur l'architecture de villes jumelées avec Louviers (Weymouth-Portland, Holzwickede, San Vito Dei Normani) à l'occasion des journées européennes du patrimoine.
- **Patrimoine culinaire** : édition d'un livre de recettes lors du salon « Au four et au Moulin », en lien avec le conseil des aînés.

II – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

N° 19-001



RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



SOMMAIRE

Avant-propos	5
I – Les efforts budgétaires déployés depuis 5 ans portent leurs fruits	7
1. La situation budgétaire héritée en 2014	7
a. Des indicateurs alarmants	7
b. L’absence totale de marges de manœuvres budgétaires	7
c. L’absence d’outils de pilotage budgétaires	8
2. Des engagements tenus	8
a. L’adoption d’un cadre pluriannuel de gestion des finances municipales	8
b. La maîtrise des dépenses de fonctionnement	9
c. Réforme des services et mutualisation	10
d. Une gestion active de la dette	11
e. La baisse des taux d’imposition	11
3. Des résultats tangibles	12
a. La restauration d’une capacité d’autofinancement	12
b. Un niveau d’investissement inégalé	13
c. Une réduction de la dette municipale	13
II – Les orientations budgétaires pour 2019 ancrent les finances municipales dans une dynamique désormais vertueuse	15
1. Le précompte administratif 2018 laisse entrevoir de nouvelles marges de manœuvre budgétaires en 2019	15
a. Les ressources courantes	15
b. Les dépenses courantes	18
2. Conforter nos orientations stratégiques	20
a. La refonte du service public municipal de l’éducation et de la jeunesse permet de dégager des moyens supplémentaires	20
b. Une démarche d’administration libérée déployée au sein du pôle des ressources humaines	22
3. Parachever un ambitieux programme d’investissements	26
a. L’entretien et la mise aux normes du patrimoine communal	28
b. Louviers « Cœur de ville »	29
c. De nouveaux équipements	30
d. Le déclenchement en 2019 du programme rénovation urbaine du quartier des Acacias / La Londe / Les Oiseaux	30
Conclusion	32

Avant-propos

Ce document d'orientation budgétaire, le sixième depuis le début du mandat, remet en perspective l'action menée par la municipalité élue en 2014 et définit les priorités de l'année qui s'ouvre. Plutôt qu'une succession de tableaux et de chiffres, il doit permettre de comprendre les tenants et les aboutissants de la démarche impulsée pour rétablir des finances municipales saines, condition *sine qua non* à la mise en œuvre du projet collectif qui a recueilli la confiance d'une majorité de Lovériens au moment de l'élection municipale.

Ce fut une course d'obstacles, entre la baisse – inédite par son ampleur – des dotations budgétaires, l'état de surendettement de la ville, des taux de fiscalité particulièrement élevés et l'état très délabré du patrimoine communal qui mobilise des budgets toujours plus importants.

Le défi était de taille : mieux gérer la ville, sans pour autant limiter l'action municipale à un mandat de gestion. Nous nous attachons depuis 5 ans à conjuguer le sérieux à l'ambition, la rigueur à l'imagination, le temps long au temps court. Ce sont là autant de clés pour œuvrer à l'attractivité de Louviers.

Le dynamisme retrouvé de Louviers, c'est désormais une réalité. Pour la cinquième année consécutive, notre ville gagne des habitants, quand les villes voisines du département subissent un déclin démographique. Il n'existe pas meilleur indicateur pour l'attractivité d'une cité.

Et pour la troisième année, les taux d'imposition vont continuer à baisser, conformément à la méthode des petits pas consistant à ramener progressivement, dans la durée, le niveau des impôts à un seuil attractif.

Le désendettement de la ville lui aussi se poursuit, alors même que l'investissement n'a jamais été aussi important : 7,1 M€ pour la seule année 2018, et autour de 9 M€ projetés en 2019.

Ces résultats soulignent à quel point les efforts budgétaires déployés depuis 5 ans portent leurs fruits et ouvrent désormais la voie à une ère nouvelle, prometteuse pour l'avenir.

François-Xavier PRIOLLAUD
Maire de Louviers

I.
LES EFFORTS BUDGETAIRES DEPLOYES DEPUIS 5 ANS
PORTENT LEURS FRUITS

1. LA SITUATION BUDGETAIRE HERITEE EN 2014

L'assainissement des finances locales est depuis 5 ans le fil directeur de l'action municipale dans la mesure où cela conditionne la mise en œuvre du projet politique sur lequel les habitants se sont majoritairement prononcés lors des élections municipales du printemps 2014.

a. Des indicateurs alarmants

Pour mesurer le chemin parcouru en 5 ans, il est nécessaire de bien comprendre d'où l'on part.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'état de santé financière d'une collectivité ; or tous les indicateurs étaient dans le rouge au printemps 2014 :

- Le niveau de l'épargne nette : Elle affichait au compte administratif 2013 un solde négatif de 238 000 euros, ce qui signifiait que la ville n'était pas en mesure de financer sa dette sur ses fonds propres et définitifs. Cette incapacité était chronique puisque sur le mandat 2008-2014, les deux seuls exercices budgétaires où l'épargne nette fut positive furent ceux où les taux d'imposition ont été augmentés successivement de 9 et 4,5 points.
- Le niveau de l'endettement : Particulièrement élevé (environ 36 millions d'euros) rapporté au nombre d'habitants, il représentait une charge insupportable pour les générations futures et révélait la très faible capacité d'autofinancement de la commune.
- Le niveau des impôts locaux : La forte augmentation des taux votée en 2009 et 2010 fut un palliatif à l'incapacité à maîtriser la dépense publique et eut pour effet d'asphyxier le contribuable lovérien. Ceci a contribué de façon significative à la perte d'attractivité de la commune et à son incapacité à attirer de nouveaux habitants. Entre 2008 et 2014, la commune a vu chaque année le nombre de ses habitants diminuer.

b. L'absence totale de marges de manœuvres budgétaires

Qu'ils émanent de la Chambre régionale des comptes ou de la Direction départementale des finances publiques, plusieurs rapports ont souligné l'incapacité financière de la collectivité au vu de ces indicateurs alarmants. Au point que la ville de Louviers avait dû être placée en zone d'alerte par les services de l'Etat.

Ces analyses convergentes, fondées sur des chiffres par nature étrangers aux postures politiques, portaient un message simple : la situation financière de la ville de Louviers appelait à une rupture radicale dans la gestion des finances municipales, au risque sinon de voir rapidement la collectivité placée sous la tutelle financière de l'Etat.

Quitter un cercle vicieux pour entrer dans un cercle vertueux, telle fut notre feuille de route en matière de gestion des finances municipales.

Pour autant, il n'était pas question pour l'actuelle municipalité de réduire son action à celle d'un mandat de gestion. Elue sur un projet, elle devait se donner les moyens budgétaires de le mettre en œuvre, ce qui impliquait préalablement de mener d'importantes réformes structurelles dans le pilotage administratif et financier de la commune.

c. L'absence d'outils de pilotage budgétaires

La vertu budgétaire s'appuie sur une méthode. Elle implique l'existence d'indicateurs permettant de se fixer des objectifs et de mesurer leur mise en œuvre. C'est ainsi que, depuis 2014, de nombreux outils qui faisaient jusqu'alors défaut ont été instaurés. On peut mentionner :

- La mise en place de procédures juridiques et financières pour se remettre, sur nombre de sujets, dans les clous de la légalité et pour disposer d'outils de pilotage, en particulier dans le champ des ressources humaines qui constituent pourtant le premier poste budgétaire.
- Une réforme en profondeur de l'organisation de l'administration municipale au service d'un fonctionnement en mode projet plus réactif et plus efficace.
- Une démarche pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour inscrire notre stratégie dans la durée.
- Une renégociation de notre dette qui n'était possible qu'à la condition d'apporter des gages de vertu budgétaire.

Dès la mi-mandat, les premiers résultats étaient tangibles et salués tant par la Chambre régionale des comptes que par la Direction départementale des finances publiques.

2. DES ENGAGEMENTS TENUS

a. L'adoption d'un cadre pluriannuel de gestion des finances municipales

Dès 2015, la municipalité a déterminé une trajectoire budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement. Il s'agissait de présenter aux partenaires financiers de la ville une stratégie crédible d'assainissement des finances municipales qui puissent être objectivement vérifiable.

Cette prospective financière était fondée sur plusieurs hypothèses :

- Une baisse des dépenses de fonctionnement
- Une diminution de taux de fiscalité
- Une baisse des dotations de l'Etat
- Une réduction de l'endettement

Se plier à cet exercice de prospective pluriannuelle n'est pas sans difficultés dès lors qu'un certain nombre d'événements extérieurs, indépendants de la gestion municipale, peuvent survenir.

S'agissant de la section de fonctionnement, il peut s'agir par exemple de la revalorisation par l'Etat point d'indice des fonctionnaires ou encore de la réduction des contrats aidés.

Au niveau de l'investissement, les incertitudes sont pour leur part liées à l'éligibilité ou non de la collectivité à des dispositifs d'Etat comme la DETR ou à la capacité à mobiliser des financements dans le cadre de la contractualisation avec les partenaires (Région, Département, Agglomération).

L'analyse des comptes administratifs des trois derniers exercices budgétaires montre toutefois que les résultats constatés sont systématiquement meilleurs que la prospective présentée aux partenaires financiers. C'est ainsi que l'épargne nette s'est élevée en 2017 à 445 000 € alors qu'elle n'était initialement envisagée qu'à 35 000 €. Il faut y voir là le résultat d'efforts de gestion quotidiens qui s'accompagnent de réformes structurelles, gage de crédibilité de la démarche engagée par la municipalité.

b. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Nécessité fait loi.

La baisse des dotations d'Etat a été particulièrement sévère depuis 2014 puisque sur 5 exercices budgétaires, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 3, 873 M€ en 2014 à 2,405 M€ en 2018, soit une diminution de 1,468 M€ (ce qui correspond à près de 300 000 euros par an). Pour mémoire, entre 2008 et 2013, la baisse n'avait été « que » de 347 000 euros, soit environ 58 000 euros par an.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a en revanche augmenté sur le mandat, passant de 814 000 en 2014 à 1,049 M€ en 2018, soit une hausse de 235 000 euros qui vient atténuer la baisse de la DGF sans la compenser, loin de là.

La baisse des dotations d'Etat s'est accentuée depuis 2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
DGF	4 453	4 424	4 365	4 302	4 218	4 106	3 873	3 346	2 772	2 461	2 405	2 355	
Total période						30 060						17 216	8 658
		- 28	- 59	- 63	- 84	- 111	- 233	- 528	- 873	- 311	- 58	- 96	
DSU	688	689	708	718	731	743	814	821	829	908	1 049	1 085	
Total période						4 388						4 545	1 258

Il a donc fallu tirer les conséquences de cette baisse sans précédent des dotations d'Etat. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi diminué de plus de 1,5 M€ depuis 2014 alors qu'elles avaient progressé de près de 700 000 euros entre 2008 et 2013.

Une attention particulière a été portée sur le montant de la masse salariale, qui représentait en 2014 environ 60% du niveau global des dépenses de fonctionnement. Un tel pourcentage avait pour effet de rigidifier la dépense, confisquant d'importantes marges de manœuvre pour l'entretien des bâtiments communaux ou le développement des services publics.

Baisser les dépenses publiques n'a toutefois jamais voulu dire pour cette municipalité qu'il fallait réduire les services. Bien au contraire, et à la différence d'autres collectivités en meilleure santé financière, aucun dispositif n'a été supprimé. Deux nouveaux festivals ont même été créés : l'un autour des « Grands amateurs de piano », l'autre autour de la cuisine en

famille (« Au Four et au Moulin »). Depuis 2014, près d’une quarantaine de dispositifs nouveaux ont vu le jour, sans n’avoir rien supprimé de ceux qui existaient auparavant.

Pour financer ces nouveautés, il a fallu questionner chaque dépense pour satisfaire à cette maxime : « Dépenser mieux pour dépenser moins ». A titre d’exemple, un numéro du magazine municipal « Actua Louviers » coûtait 13 125 euros en 2013 quand il n’en coûte plus que 7 700 euros en 2018 avec une pagination augmentée ! La mise en concurrence – qui n’existait pas jusqu’alors – a permis de faire baisser les coûts sans bien sûr rien renier à la qualité du produit.

Appliquée à chaque action municipale, cette démarche de gestion sérieuse et respectueuse de la légalité a permis de réaliser des économies significatives depuis 2014 pour absorber la baisse des dotations de l’Etat.

c. Réforme des services et mutualisation

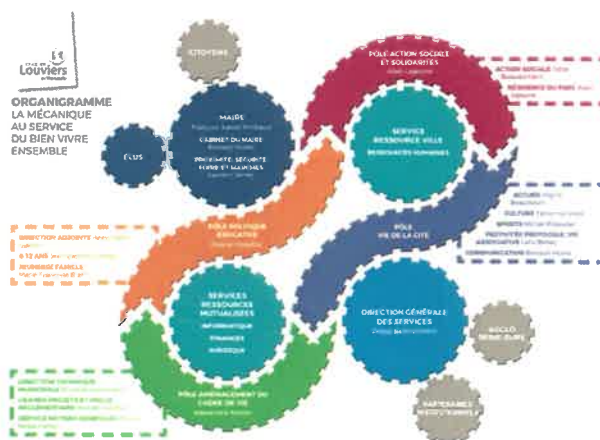
La maîtrise des dépenses publiques se déploie dans le cadre de réformes structurelles permettant d’offrir un service public de qualité malgré des moyens moindres.

La réforme de l’organisation des services de la ville a ainsi poursuivi ce double objectif de conduire l’action publique en « mode projet » tout en s’appuyant sur une organisation rationalisée et mutualisée.

L’organigramme de la ville entré en vigueur progressivement s’articule autour de 4 pôles thématiques :

- Un pôle « politique éducative » proposant un service aux 0/25 ans et aux familles.
- Un pôle d’action sociale et de solidarité regroupant le CCAS, la résidence du parc et menant une action forte à destination des séniors.
- Un pôle d’aménagement du cadre de vie, autour des services techniques.
- Un pôle d’animation de la cité

Trois services supports exercent une mission transversale : le service des ressources humaines, la Direction des systèmes informatiques et le service des finances (mutualisé avec l’agglomération Seine-Eure).



Cette réorganisation des services a permis des mutualisations, qui concernent aussi l'agglomération Seine-Eure s'agissant de la gestion des archives municipales désormais intégrées au sein du nouveau pôle intercommunal d'archives ouvert au second semestre 2018.

Enfin, une étude de mutualisation de la régie municipale de restauration collective des 2 aires avec d'autres communes de l'agglomération a été conduite au cours de l'année 2018. La mise des préconisations de l'étude conduira, le moment venu, à une réduction significative du prix de revient unitaire d'un repas, et donc à un niveau de dépense moindre pour la ville.

d. Une gestion active de la dette

Au vu du stock de dette, une gestion active de la dette est indispensable pour adapter les capacités de la ville à ses engagements du passé.

Une démarche de renégociation d'une partie du stock de la dette a été engagée en 2016 et les négociations menées auprès de deux partenaires bancaires de la ville ont porté sur 7,05 millions d'euros, soit 21.26 % de l'encours d'alors (au 1^{er} janvier 2016).

436 000 euros ont été refinancés auprès de la Caisse d'Epargne et 6,616 millions d'euros auprès du Crédit Agricole-CACIB.

Il faut enfin considérer que le coût relativement bas des frais financiers reste anormal. Il s'explique par un niveau exceptionnellement et durablement bas des taux mais invite à la prudence en termes de prospective financière, l'évolution des taux présentant assurément un risque haussier indexé sur la croissance économique.

Données relatives à l'encours de dette et à sa gestion depuis 2008

en milliers d'euro							Louvières							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
01/01/N	35 910	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	3 683	
31/12/N	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 502	-3 416	
Emprunt de l'exercice	2 000	2 200	2 800	2 800	4 415	2 754	1 300	1 300	1 900	2 300	2 500	2 000	11 640	
Globalisé N	2 660	2 200	1 550	900	2 640	2 725	1 380	1 360	1 900	2 500	2 500	2 000		
Antérieur N-1			400	1 120	1 775									
Amortissement	2 000	2 675	2 900	2 724	2 600	2 717	2 700	2 720	2 335	2 400	2 502	2 529	15 323	
RAR N		480	1 120	1 770										
Variation Stock 31/12/N	-	59	- 533	- 450	- 705	1 747	8	- 1 379	- 1 366	- 435	31	- 2	- 529	- 3 680
Réaménagement - capitalisation														
Frais financiers	1524	1232	1055	1122	1022	1094	1 090	1 036	971	910	821	870		
Coût moyen	4.24%	3.44%	2.99%	3.22%	2.99%	3.05%	3.04%	3.00%	2.93%	2.76%	2.49%	2.63%		
Service dette	4 193	3 907	3 644	3 846	3 890	3 811	3 850	3 764	3 306	3 379	3 323	3 399		
Evol IV N-1	-104	-286	-263	202	-156	121	39	- 66	- 458	74	- 56	76		
Dette contractualisée	35 891	35 790	35 988	35 933	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 502		

e. La baisse des taux d'imposition

Conformément aux engagements pris devant les Lovériens, la municipalité inscrit son action en rupture avec le mandat précédent, lequel avait été marqué par deux augmentations d'impôts en 2009 et en 2010, successivement de 9 et 4,5 points. Ces hausses avaient alors représenté 1,097 M€ de recettes supplémentaires au budget municipal.

La rupture décidée par l'actuelle municipalité se traduit par une baisse certes modeste mais continue des taux d'imposition, de 0,5% par an depuis 2017. Cette baisse sera reconduite au budget 2019, portant à 155 000 euros le montant non perçu par la ville sur les revenus des Lovériens ; c'est autant pour le pouvoir d'achat.

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH	15.85 %	17.28 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	17.97 %	17.88 %	17.79 %
TFB	30.27 %	32.99 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.30 %	34.13 %	33.96 %
TFNB	66.38 %	72.35 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.22	74.84	74.47

3. DES RESULTATS TANGIBLES

a. La restauration d'une capacité d'autofinancement

La restauration progressive du niveau d'épargne nette est une constante depuis le début du mandat. Encore négative en 2014 à (-) 149 000 €, elle est redevenue positive dès 2015 à (+) 11 000 €. Les réformes structurelles progressivement mises en place ont largement contribué à consolider le niveau d'épargne nette qui a atteint 376 000 € en 2016 puis 445 000 € en 2017. Le précompte administratif 2018 laisse entrevoir un niveau inégalé d'épargne nette de (+) 610 000 €.

Il est intéressant de remarquer que la restauration de l'épargne nette intervient de façon simultanée avec la baisse des taux d'imposition, alors que sous la période 2008-2014, l'épargne nette n'avait été positive qu'au cours des trois exercices 2009, 2010 et 2011, correspondant aux effets des hausses d'impôts votées en 2009 et 2010. Or dès 2012, l'épargne nette redevenait négative à (-) 140 000 €, atteignant même (-) 238 000 € en 2013. Ceci démontre l'effet en trompe l'œil de cette épargne nette temporaire, qui a été consommée par des dépenses de fonctionnement, faute de réformes structurelles.

L'évolution de l'épargne depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	A	2014	2015	2016	2017	2018	2019	B
Epargne de gestion	2 518	4 220	3 743	4 351	3 550	3 572	21 035	3 701	3 774	3 682	3 625	3 924	3 698	22 604
Epargne brute	865	3 075	2 674	3 229	2 528	2 479	14 870	2 611	2 738	2 711	2 914	3 102	2 826	16 906
Dettes	2 689	2 675	2 589	2 725	2 688	2 717	16 042	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	2 529	15 323
Epargne nette	- 1 783	401	85	504	- 140	- 238	- 1 172	- 148	11	376	445	600	299	1 582

La restauration d'une épargne nette structurellement positive participe à l'amélioration de la qualité de signature de la commune, qui peut être appréhendée par l'analyse de l'évolution de la marge d'autofinancement courant (MAC). Ce ratio se calcule comme le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital (comptabilisé en section d'investissement sur les comptes 16) et les ressources de fonctionnement.

Pour la quatrième année consécutive la MAC s'écarte du seuil d'alerte, c'est-à-dire d'une valeur supérieure à 1.

Données rétrospectives CA 2013 CA 2018

KEUR		CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	Trend CA
Resources courantes	a	25 692	25 697	25 456	25 106	25 056	24 577	
Dépenses exploitation	b	23 214	22 986	22 718	22 395	22 142	21 464	
Epargne Brute	c = a - b	2 479	2 611	2 738	2 711	2 914	3 113	
Annuité en capital	d	2 720	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	
Epargne nette (CAF)	e = c - d	-242	-149	11	376	445	610	
MAC courante	i = a / (b+c)	1.01	1.01	1.00	0.99	0.98	0.98	

MAC Marge d'autofinancement courant = (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement

b. Un niveau d'investissement inégalé et soutenable

En section d'investissement, les données chiffrées marquent également une rupture du modèle de gestion.

L'année 2018 a marqué un pic d'investissement, avec 7,103 M€ de dépenses financées.

Mille euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total P1	2014	2015	2016	2017	2018 (*)	2019 (P2)	Total P2
Epargne brute	883	3 075	3 074	3 226	2 526	1 476	14 816	2 011	2 730	2 711	2 014	3 102	2 829	16 906
Amortissement dette	2 069	2 675	2 649	2 745	2 669	2 717	16 049	2 780	2 727	2 335	2 489	2 502	2 528	16 322
Epargne nette	-1 186	400	425	481	-143	-241	-1 233	-769	11	376	445	600	299	1 584
Ressources Propres investissement	1 345	1 449	620	637	655	1 265	6 962	1 063	296	1 141	1 137	653	1 941	7 421
FCIYA	304	481	282	321	644	770	2 803	325	661	422	315	372	513	3 212
Autres recette Inv	55	44	20	44	52	34	264	26	171	154	143	166	70	466
Vente Actif	901	625	370	242	152	460	2 750	106	124	565	1 269	26	1 356	3 480
Rapport aménagé	-265	149	1 415	318	456	863		546	317	173	1 655	2 006	406	
Dépenses financières	2 216	2 531	4 806	6 062	6 798	6 640	36 883	3 330	2 786	2 269	4 613	7 103	6 931	29 062
Autres recettes financières	431	88	814	2 072	2 009	1 882	8 744	306	314	364	231	1 340	4 281	7 936
Emprunt External	2 887	2 281	3 631	3 881	4 911	2 723	18 934	1 381	1 261	1 961	2 380	2 380	2 380	11 663
Résultat cédure	148	1 412	319	499	863	548		317	173	1 656	1 966	406	0	
Autres recettes financières	433	1 294	2 012	143	473	-247	927	-229	-144	1 483	340	-1 967	-410	-1 241

(*) CA estimé
(P2) Proje Budget 2019

Sur la période 2014 à 2018, 20,13 M€ auront été investis par l'actuelle municipalité, pour un emprunt contracté de 9,643 M€, soit environ 48%, contre 52% de recours à l'emprunt sous le mandat précédent.

L'investissement de la collectivité repose désormais davantage sur les ressources propres, l'autofinancement et les subventions d'investissement.

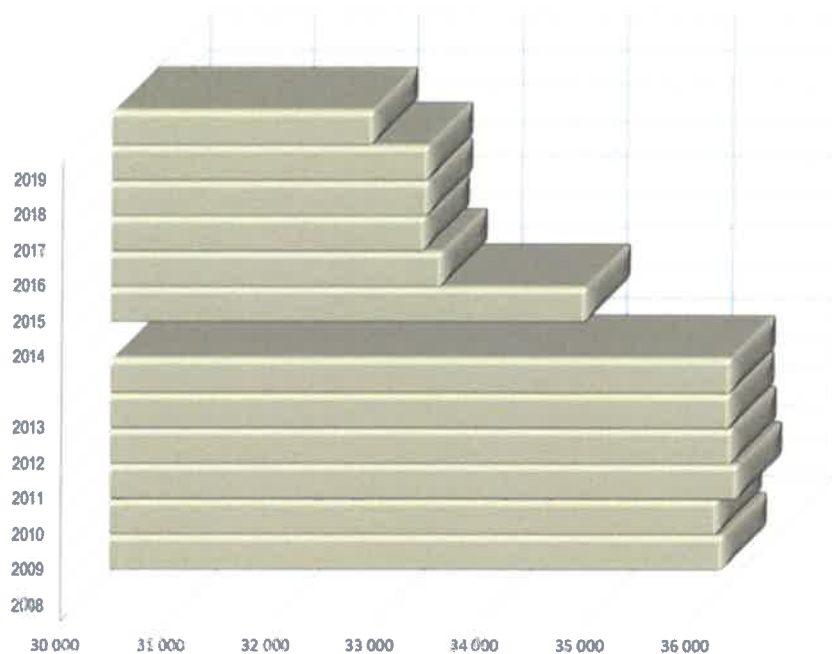
c. Une réduction de la dette municipale

L'encours de dette a diminué de 2,887 M€ entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2019, passant de 35,918 M€ à 33,031 M€. Ce recours moindre à l'emprunt ne s'est pas traduit par un niveau d'investissement moins élevé, bien au contraire. Les frais financiers, qui

étaient de 1,090 M€ en 2014 ont baissé à 821 000 € en 2018 sous les effets conjugués de la renégociation de la dette, des faibles taux d'intérêt et d'un recours moindre à l'emprunt.

Le ratio de capacité de désendettement, qui exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette totale si la commune y consacrait la totalité de son épargne, est passé de 14,2 années en 2014 à 10,61 années au 1^{er} janvier 2019.

Le désendettement de la ville depuis 2014

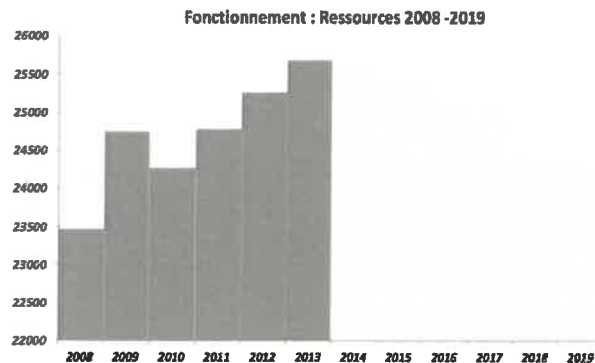


II. Les orientations budgétaires pour 2019 ancrent les finances municipales dans une dynamique désormais vertueuse

1. LE PRECOMPTE ADMINISTRATIF 2018

LAISSE ENTREVOIR DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE BUDGETAIRES EN 2019

a) Les ressources courantes



- Une relative stabilité des dotations budgétaires en 2019 par rapport à 2018

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
DGF	4 453	4 424	4 365	4 302	4 218	4 175	3 873	3 345	2 772	2 461	2 405	2 355	■ ■ ■ ■ ■
Total période						26 098						17 210	↓ 8 888
DSU	688	606	708	718	731	743	814	821	820	908	1 049	1 065	
Total période						4 206						5 945	↑ 239

■ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La construction du budget 2019 intègre la fin de l'effort de participation des communes et intercommunalités au redressement des finances publiques. L'hypothèse 2019 se veut toutefois prudente au vu du montant de la DGF qui a continué à diminuer de 56 000 euros en 2018 par rapport à 2017, à 2,405 M€. Le BP 2019 se fondera sur une baisse équivalente par rapport à 2018, soit une DGF estimée à 2,35 M€.

Si cette hypothèse se confirme, depuis sa prise de fonction, l'équipe municipale en place aura donc dû absorber et gérer une perte sèche de la DGF de 1,756 millions d'euros sur les ressources courantes de la ville de Louviers.

■ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La DSU constitue la dotation de péréquation au sein de l'enveloppe normée.

En 2018, cette recette a augmenté de 83 000 euros par rapport à l'exercice précédent, à un niveau de 1,049 M€. Au vu des dispositions de la Loi de finances pour 2019, elle sera estimée au BP 2019 à 1,065 M€ soit une augmentation de 16 000 € par rapport à 2018.

La hausse estimée de la DSU ne compense toutefois pas la nouvelle baisse envisagée de la DGF, si bien que les dotations d'Etat (DGF + DSU) sont estimées en 2019 en baisse de 40 000 € par rapport à 2018.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSC	606	581	551	509	508	576	590	562	716	712	546	546
Evolution N/N(-1) €		- 25	- 50	- 22	- 1	68	14	- 28	153	- 4	- 166	- 0
Cumul période						3311						3 073

La DSC sera reconduite en 2019 au montant perçu en 2018, à savoir 546 000 €. Les nouvelles règles de calcul du FPIC font que depuis 2018, la ville de Louviers n'est plus contributrice nette au FPIC. Elle ne bénéficie donc plus de la compensation versée par l'Agglomération Seine Eure sous forme de DSC. Il sera inscrit au budget une recette en FPIC (partie recevante) de 210 000 euros.

- Le dynamisme de la fiscalité

- **Les taxes sur les ménages** (taxe d'habitation / taxe sur le foncier bâti / taxe sur le foncier non bâti)
Le budget 2019 reconduisant une hypothèse de baisse des taux de base de (-) 0,5%, le contribuable lovérien profitera donc d'une diminution de la pression fiscale des taxes locales. Reste néanmoins, à date, à lever l'incertitude quant au niveau de revalorisation des bases selon le nouveau dispositif inscrit dans la loi de finances.

Dans ces conditions et pour 2019, du fait notamment de l'augmentation de la population (près de 900 habitants supplémentaires depuis 2014), les recettes de la fiscalité des ménages sont estimées en légère augmentation à 10,36 millions d'euros contre 10,31 en 2018.

Tableau récapitulatif de la fiscalité directe

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH												
Base	17 236	17 651	18 077	18 426	19 186	19 897	20 049	20 737	20 129	20 360	20 287	20 490
Evol N/N(-1)	1,28%	2,41%	2,41%	1,93%	4,12%	2,64%	1,79%	3,33%	-3,03%	1,15%	-0,36%	1,00%
Taux	13,85%	17,28%	18,06%	18,06%	18,06%	18,06%	18,06%	18,06%	18,06%	17,97%	17,88%	17,79%
Produit	2 781	3 050	3 265	3 328	3 465	3 597	3 621	3 749	3 635	3 659	3 627	3 645
Effet base	35	66	74	63	137	92	64	128	113	42	- 13	36
Effet taux	-	253	141	-	-	-	-	-	-	-	16	- 18
variation produit	35	319	215	63	137	92	64	128	113	23	- 31	18
IFB												
Base	15 458	16 475	16 567	17 227	17 762	18 141	18 450	18 472	18 601	18 895	19 171	19 262
Evol N/N(-1)	-4,40%	6,59%	0,56%	3,98%	3,11%	2,11%	1,70%	0,12%	0,70%	1,50%	1,46%	1,00%
Taux	30,77%	32,99%	34,87%	34,87%	34,87%	34,87%	34,87%	34,87%	34,87%	34,80%	34,13%	33,95%
Produit	4 680	5 435	5 711	5 936	6 193	6 253	6 360	6 367	6 432	6 481	6 543	6 575
Effet base	215	308	30	228	184	131	107	8	44	101	95	69
Effet taux	-	447	245	-	-	-	-	-	-	37	33	33
variation produit	215	755	276	228	184	131	107	8	44	69	62	32
IFNB												
Base	104	109	115	126	129	120	150	156	156	178	189	191
Taux	66,35%	72,35%	75,60%	75,60%	75,60%	75,60%	75,60%	75,60%	75,60%	75,22%	74,84%	74,47%
Produit	69	79	87	95	98	91	113	118	118	134	141	142
Effet base	8	3	4	6	2	- 7	23	5	-	17	8	1
Effet taux	-	7	4	6	2	- 7	73	5	-	1	1	1
variation produit	8	10	8	6	2	- 7	73	5	-	16	8	1
Règles complémentaires												
Produit	2988	3008	3010	3011	3012	3013	3014	3015	3016	3017	3018	3019
Produit	7 480	8 564	9 062	9 361	9 585	9 901	10 054	10 234	10 165	10 274	10 312	10 363
Evolution	- 174	107	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108
Evolution	- 707	790	790	790	790	790	790	790	790	790	790	790
Evolution	- 172	1 064	498	299	324	231	193	340	- 69	208	18	51

- **La fiscalité indirecte :**

- Les droits de mutation à titre onéreux [DMTO] sont évalués en 2019 au montant constaté en 2018, à savoir 382 000 euros, soit 12 000 euros de plus que ce qui avait été inscrit au BP 2018, et le niveau le plus élevé depuis le début de la mandature. Cette dynamique est un indicateur favorable de l'attractivité de la ville.

- TLPE et les droits de voirie, Taxe Finale de Consommation d'Electricité (TFCE), Attribution de compensation et allocations compensatrices sont reconduits en 2019 à un niveau comparable à ce qui avait été voté au BP 2018.

L'évolution de la fiscalité indirecte depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DMTC	447	252	369	366	305	373	284	312	315	370	382	370
TFCE	266	266	277	304	294	334	314	300	306	339	324	340
TLPE	18	25	19	14	67	86	90	73	70	73	69	72
Total période	731	543	665	684	666	793	688	685	690	781	775	782
Evolution N/ N(-1) €		188	122	19	18	128	105	3	5	91	6	7
Evolution N/ N(-1) %		-26%	22%	3%	-3%	19%	-13%	0%	1%	13%	-1%	1%
Cumul période						4 003						4 401

▪ Les participations reçues

Les participations reçues sont évaluées pour 2019 à un niveau proche de celui inscrit au BP 2018, soit 1,9 M€.

▪ Les produits d'activité et du domaine

Les recettes en atténuation des frais de personnels sont largement revues à la baisse à 103 000 € soit, une diminution des deux tiers par rapport à l'exercice budgétaire 2018. Ceci s'explique notamment par le resserrement par l'Etat des financements des emplois aidés.

b) Les ressources propres d'investissement (de couverture)

Au vu du précompte administratif affichant une épargne nette de 610 000 euros, il est envisagé d'affecter 100 000 euros à la section de financement du BP 2019 pour financer une prime exceptionnelle versée aux agents municipaux.

Le solde du résultat (510 000 euros) sera affecté à la section d'investissement, permettant de réduire d'autant le besoin d'emprunt de la collectivité en 2019.

▪ Les aliénations d'actifs

En 2018, le taux de réalisation des aliénations d'actif s'est révélé sensiblement inférieur à ce qui avait été estimé.

La cession de la 1^{ère} tranche de l'Ilot Thorel Est se trouve décalée en raison de recours formés contre le permis de construire de la résidence séniors. Or la cession du terrain ne peut intervenir qu'une fois les recours purgés.

La cession de la Maison Duhem n'a pu être rattachée à l'exercice 2018, mais un compromis de vente a été conclu en décembre 2018 et la signature devait intervenir rapidement au début de l'année 2019.

Pour 2019, les cessions d'actifs seront évaluées à 920 000 euros correspondant à la cession de la Maison Duhem, de la Maison Condorcet et d'une propriété rue Saint-Hildevert.

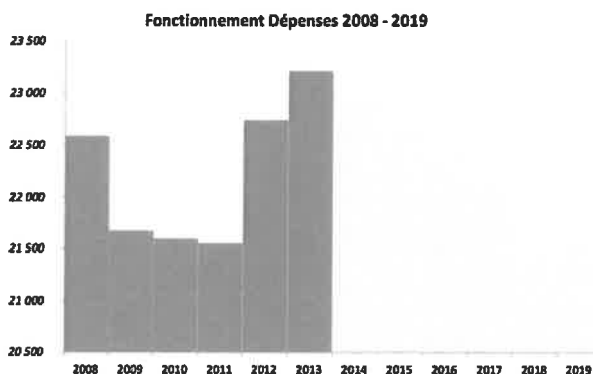
▪ Le FCTVA

Le niveau d'équipements réalisés sur l'exercice 2018, permet de valoriser la recette, au titre du fonds de Compensation sur la Taxe à Valeur Ajoutée, à 513 000 € au budget 2019, en augmentation de 158 000 € par rapport à l'exercice précédent.

▪ **La Fiscalité d'urbanisme**

L'inscription arrêtée au titre de l'exercice 2019 est proposée à 70 mille euros sans éléments nouveaux.

c) **Les dépenses courantes**



▪ **Les charges de personnel**

Les crédits affectés en 2019 à la masse salariale (poste 012) devraient se situer à 13,133 M€, conformément à la cible prospective mais intégreront néanmoins le versement d'une prime d'intéressement exceptionnelle sur le mois de mars 2019.

L'effort de maîtrise de la masse salariale sera poursuivi grâce aux outils de pilotage mis en place dès le début du mandat.

Les recrutements nouveaux porteront notamment sur :

- Le secteur Jeunesse venant ainsi consolider la mission « ado » :
- Le secteur RH, avec le recrutement d'un conseiller prévention et d'un gestionnaire paie/carrière.
- Le secteur Sport avec le recrutement d'un régisseur de salle en charge de la future maison des sports et des associations.
- Le secteur Culture avec le renforcement des effectifs de l'école de musique par le recrutement d'un dumiste et d'un directeur Adjoint.
- La direction générale des services avec le recrutement d'un juriste, ce qui viendra consolider le dispositif de sécurisation des procédures largement entamé depuis 4 ans.

Enfin, le montant global de la masse salariale intègre les charges liées à l'adhésion de la ville de Louviers au Centre national d'action sociale (CNAS) au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité, pour un montant d'environ 80 000 €.

▪ **Les dépenses Obligatoires**

Les dépenses obligatoires sont reconduites sur la base du précompte administratif 2018 à 963 000 €. Il s'agit d'un montant en baisse significative par rapport à ce qui avait été inscrit au BP 2018 (1,443 M€) du fait du changement de règles relatives au FPIC intervenues au

cours de l'année 2018 et en vertu desquelles la ville de Louviers n'est plus contributrice au FPIC.

▪ **Les participations versées**

Les participations versées, proposées pour un montant de 2 M€ d'euros au budget primitif 2019, présentent une évolution de (-) 56 000 € par rapport au précompte administratif 2018.

La subvention versée au CCAS intègre le résultat positif constaté à son précompte administratif 2018. Le montant de la subvention versée par la ville en 2019, quoiqu'en diminution, permettra au CCAS de disposer d'un budget en augmentation par rapport à l'exercice 2018.

La subvention versée à la caisse des écoles est stable à 203 000 €, conformément à l'engagement pris par la municipalité de « sanctuariser » le montant de cette subvention. Au vu du résultat positif qui se dégage du précompte administratif 2018, la caisse des écoles devrait ainsi bénéficier d'un budget sensiblement supérieur en 2019.

▪ **Les charges de structure**

Les charges de structure sont proposées en recul de (-) 26 000 € à 2,320 M€ par rapport à l'exécutoire 2018.

Cela s'explique pour l'essentiel par la baisse des montants inscrits sur les dépenses relatives au parc véhicule (-) 63 000 € et sur le poste électricité : (-) 30 000 €.

En revanche, le poste « Maintenance – contrats » affiche une hausse de 53 000 € qui s'explique notamment par les nouvelles conditions de nos contrats d'assurance.

▪ **Les crédits d'activité**

Les crédits d'intervention des services pourraient être augmentés apportant un peu de souplesse dans la gestion du quotidien.

Compte tenu des hypothèses de recettes évoquées et des prévisions de dépenses non contractualisables définies, les crédits d'activité des services seront la variable d'ajustement pour atteindre une cible plafonnée à environ 2,23 M€.

2. CONFORTER NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POURSUIVRE LES REFORMES STRUCTURELLES MENEES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

La municipalité inscrit son action dans une démarche partenariale et de confiance. Confiance avec les institutions partenaires, confiance avec les habitants, confiance avec le personnel municipal. Il en découle des démarches structurantes pour l'action publique locale avec la mise en place de nouveaux outils et dispositifs d'association à la décision publique. Deux exemples illustrent cette approche : la refonte du service public local de l'éducation et de la jeunesse ainsi que la démarche d'administration libérée déployée au sein du pôle des ressources humaines.

a. La refonte du service public municipal de l'éducation et de la jeunesse permet de dégager des moyens supplémentaires

L'éducation et l'animation sociale sont des enjeux de politique locale extrêmement forts. D'abord parce que toutes les familles habitant Louviers sont, à un moment ou un autre, en contact avec les services municipaux en charge des crèches et surtout des écoles. Ensuite parce qu'à travers cette nécessité, les familles expriment leurs besoins, leurs craintes, leurs attentes à l'égard d'un service public et surtout d'une société profondément bousculée dans ses repères.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'éducation s'est faite en 2 étapes :

- Une profonde réforme du fonctionnement de la direction ouvrant la réflexion sur le sujet global de « l'éducation ».
- La mise en place d'une nouvelle forme de partenariat avec la caisse d'allocations familiales (CAF) et les autres institutions parties prenantes des politiques publiques à destination des familles et des habitants. C'est ainsi qu'en juin 2016, une Convention Territoriale Globale a été signée, ce qui fut une première au niveau départemental, réunissant 5 signataires : Ville, CAF, Etat, Département, Agglomération. Cette CTG permet de définir collectivement les projets éducatifs (enfance/famille), et les projets d'animation de la vie locale, les programmes d'actions et leurs modalités de mise en œuvre.

Au fil du mandat, fort de ces principes directeurs, les équipes ont proposé des projets, des organisations et des modèles d'intervention qui ont fait évoluer les pratiques. Ces évolutions ne se sont pas limitées au service rendu à la population, mais ont également irrigué les relations entre collègues, la reconnaissance et les solidarités entre services.

La refonte du service public municipal de l'éducation et de la jeunesse a conduit à mettre en œuvre un certain nombre de réformes, parmi lesquelles :

- La révision de la carte scolaire qui a permis, depuis la rentrée 2018, un rééquilibrage des effectifs par école.
- Le regroupement au bénéfice de la Caisse des Ecoles de l'ensemble des crédits alloués aux classes (fournitures) et aux différents projets (classes transplantées, éveil

culturel et sportif...). L'engagement a été pris de la stabilité (*a minima*) de la dotation versée par la ville à la Caisse des écoles.

- Le déploiement d'un plan de mutualisation des moyens qui s'est traduit par le regroupement des services de la petite enfance, enfance, jeunesse et famille dans un même pôle. Ce regroupement permet la mutualisation de moyens techniques (gestion administrative, budgétaire, redéfinition hiérarchique, organigrammes, courriers, régies, véhicules...). Des effets d'économies d'échelle ont été constatés depuis 2017.
- La constitution de « groupes scolaires » pour la gestion administrative et la mise en place des activités périscolaires.
- La création du « Kiosque famille », guichet unique pour toutes les démarches relatives à la petite enfance et aux secteurs scolaire et périscolaire.
- Le renouvellement du programme éducatif de territoire (PEdT), en lien avec la CTG.
- La création d'un poste de coordonnateur sur le programme de réussite éducative (PRE) et sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).
- L'harmonisation des horaires des crèches.
- La création en 2017 de 2 EPT pour le Réseau des assistantes maternelles (RAM)
- La mise en place de plusieurs dispositifs dédiés à la jeunesse : Académie des Talents, chantiers urbains et chantiers volontaires, convention avec l'EPIDE de Val-de-Reuil, jobs d'été, services civiques...
- La création d'une direction spécifique « Jeunesse », adossée au centre social de La Chaloupe avec le recrutement d'un éducateur chargé de l'insertion et, en 2019, d'un coordinateur « Jeunesse ».
- Le dédoublement des classes CP à la rentrée 2017 dans les 2 écoles élémentaires situées en quartier prioritaire de la politique de la ville (Ecole des Acacias et Jacques Prévert). La ville a assumé les travaux nécessaires à la mise en place de cette réforme. Il en a été de même s'agissant du programme d'activités périscolaires avec un maintien de celles-ci malgré le retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée 2017.
- Le renforcement des échanges pédagogiques au sein de la communauté éducative avec la création d'une conférence pédagogique qui a porté, en 2018, sur l'élaboration d'une charte de coopération enseignants/ATSEM).
- La création d'un poste de Factotum pour la réalisation des petits travaux dans les écoles.

Ces actions, dont un grand nombre sont adossées à la CTG, ont permis d'augmenter les financements alloués et de la sécuriser dans le cadre d'une démarche pluriannuelle, sur 4 ans. Il faut souligner que la sécurisation de ces financements bénéficie aussi aux associations lovériennes impliquées dans la mise en œuvre de la CTG, telles que « La Semaine des 4 jeudis », « Passage » et « Jeunesse et vie ».

Evolution des recettes CAF (réalisées) depuis 2014

2014	2015	2016 - CTG	2017	2018
1 201 000€	1 450 000€	1 618 000€	1 613 000€	1 612 000€

En 2019, la municipalité va poursuivre les réformes structurelles engagées au bénéfice du service public de l'enfance et de la jeunesse à travers, notamment :

- Le financement lié au dédoublement des classes de CE1 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- La mise en place d'une politique tarifaire favorable à la jeunesse.
- L'étude sur la mise en place d'une régie de quartier, pour aller plus loin dans les possibilités d'insertion au bénéfice des lovériens.
- La tenue d'une conférence éducative sur le sujet de la gestion des différences en milieu scolaire.

S'agissant des crédits d'investissement, l'exercice 2019 sera principalement marqué par l'acte II du Plan Ecole consacré à l'entretien du patrimoine scolaire, et le lancement du marché de travaux pour la construction de la nouvelle école Jules Ferry.

b. Une démarche d'administration libérée déployée au sein du pôle des ressources humaines

La ville de Louviers déploie progressivement une action de transformation interne à travers une *Démarche d'Administration Locale Libérée pour l'Amélioration du Service* (Réforme DALLAS) suivant les principes du concept d'entreprise libérée.

Cette démarche s'articule autour des objectifs suivants :

- **Préserver les capacités d'action du service public par la maîtrise des effectifs et de la masse salariale**

La maîtrise des effectifs :

Fin 2018, la commune comptait 355 agents en ETP (246 Permanents et 109 agents non permanents, soit 301.87 Equivalents Temps Plein. Ces données sont issues du suivi du service des Ressources Humaines au titre de l'exercice 2018.

Les effectifs permanents en équivalent agent se répartissent entre 3 catégories :

- Catégorie A : 21,92
- Catégorie B : 50,77
- Catégorie C : 229,18

Les effectifs permanents en ETP relèvent principalement des filières techniques (123.1), administrative (56.9), médico-sociale (13.92), culturelle (28.75), sportive (6 %), animation (43.2), sécurité (6) et sociale (24). On dénombre 65 % de femmes pour 35 % d'hommes.

La pyramide des âges indique que la population permanente des agents de la ville de Louviers peut être répartie en trois tranches :

- moins de 40 ans : 105 de l'effectif
- de 40 à 50 ans : 98 de l'effectif
- 50 ans et plus : 152 de l'effectif

L'âge moyen est aujourd'hui de 45 ans. Le nombre de départs en retraite en 2018 était de 12 départs (7 prévus en 2019, 8 en 2020 et 6 en 2021).

Une masse salariale contenue

Le coût moyen annuel chargé d'un agent permanent à temps plein était en 2018 de :

- 66 108 € pour la catégorie A
- 42 000 € pour la catégorie B
- 40 000 € pour la catégorie C

La masse salariale en 2018 s'est élevée à 13 127 M€.

Le nombre d'heures supplémentaires s'élève à 7381 heures, soit une moyenne de 48h/ETP permanent. Elles représentent pour l'année 2018 un montant total de 88 144 €

99 agents bénéficient de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ce qui représente un coût de 70 109 €

Les avantages en nature quant à eux représentent 50 552 € et sont répartis comme suit :

- Avantage en nature logement : 5 agents concernés, montant total 11 326 €
- Avantage en nature repas : 155 agents concernés, montant total 37 570 €
- Avantage en nature véhicule : 1 agent, montant total 1 656 €

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel entre 2018 et 2019 aura pour principaux facteurs de progression le solde Glissement Vieillesse Technique (GVT) comprenant les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn-over des effectifs, les mesures nationales (mise en application des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR)).

Dans un contexte où de nouvelles charges de personnel pèseront mécaniquement sur la collectivité (montée en charge des accords PPCR), il importe que les efforts soient poursuivis dans les exercices à venir.

La poursuite des efforts attendus dans la durée impose des réformes structurelles portant sur les organisations, les modes de gestion, appuyée en cela par une fonction Ressources (qui intègre les Ressources Humaines, les Finances, la Commande Publique et les Technologies de l'Information et de la Communication) pour être plus efficace en termes de contrôle de gestion et d'articulation des priorités municipales, avec l'organisation des services, l'allocation des moyens et des démarches pluriannuelles d'efficacité et de performance, ainsi que pour favoriser une approche transversale de maîtrise de la dépense publique en matière de fonctionnement.

Des orientations stratégiques pour les ressources humaines

Outre les grands principes applicables dans la FPT, la Direction des Ressources humaine a organisé sa politique à partir des risques propres à la collectivité, répartis en 4 principaux domaines, lors du diagnostic établi en 2015:

- **Juridique** : pour mettre en place une veille proactive et sécuriser les actes administratifs individuels et collectifs, des dossiers administratifs des agents et des tableaux de bord.
- **Technique**, favoriser la transversalité entre les directions fonctionnelles et opérationnelles, mettre en cohérence les missions confiées et les grades, anticiper la perte de la technicité, faire évoluer les organisations pour s'adapter aux nouvelles contraintes, au contexte local ou mesures gouvernementales.
- **Humain** améliorer la communication RH, offrir une traçabilité des mesures en faveur des personnels, transparence et équité des procédures, anticipation du vieillissement du personnel par des mesures préventives et correctives.
- **Financier** pour fiabiliser et piloter l'intégralité du budget RH. Cela a conduit à la création d'un poste d'adjoint au directeur pour consolider le binôme sur le suivi de la masse salariale et les coopérations transversales, d'un poste de référent financier, pour centraliser les opérations financières et suivre les enveloppes et taux de réalisation des recettes et dépenses.

Ceci permet ainsi à la collectivité de garantir la sécurité des process et des pratiques, d'accompagner les agents au changement et de piloter plus efficacement la masse salariale.

Dans ce cadre la municipalité s'est attelée depuis 2014 à mettre en place une politique d'emploi efficace, faisant la part belle aux compétences démontrées et permettant à tous les agents d'être acteurs de leur carrière et de leur projet professionnel.

C'est dans ce cadre qu'ont été mis en place des outils innovants de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) :

- **La Grille Métier**, élaborée à partir du répertoire des métiers du CNFPT, permet d'identifier par groupe de fonction les métiers incontournables présents à la ville de Louviers et de déterminer les possibles évolutions.
- **L'entretien annuel d'évaluation**. Le système de notation a été suspendu depuis 2010 à la Ville de Louviers alors que le dispositif expérimental d'évaluation était proposé par le législateur. Conforme depuis 2017 au décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, cet outil permet d'évaluer la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.
- **Les fiches de poste**. Elles existaient mais ont été généralisées, enrichies pour en faire un vrai outil GPEEC. Le processus engagé a permis d'harmoniser les outils et de créer une culture de l'écrit et d'actualisation des informations
- **Le contrôle hiérarchisé de la paie**, validé par le centre des finances publiques début 2018, par un travail de mise en conformité réglementaire.

Il convient également de mentionner les différentes mesures prises depuis le début du mandat municipal :

- Application du décret de 2006 sur la NBI.

- Mise en conformité des avantages en nature.
- Mise en place du CET, des aménagements de temps de travail.
- Régulation et contrôle des heures supplémentaires.
- Mise en conformité progressive des régimes indemnitaires dans le cadre du RIFSEEP.
- Préparation et fiabilisation des données personnelles pour le Prélèvement à la source et la réception du fichier (PASRAU).
- Etablissement du plan de formation et du règlement intérieur formation permettant d'accompagner les projets professionnels et d'accompagner la ville et tous les acteurs à la mise en œuvre des objectifs fixés.
- Démarche de résorption de l'emploi précaire permettant d'intégrer sur des emplois pérennes des contractuels, des vacataires ou des agents horaires historiques.

En 2019, et afin d'accompagner les nécessaires changements de l'administration, l'organisation de la fonction Ressources de la collectivité va continuer à privilégier la diffusion d'une culture managériale commune du pilotage des activités, de l'évaluation et du contrôle de gestion, et du travail transversal, pour aider les élus dans leurs décisions et leurs priorités d'actions.

A ce stade du projet de réorganisation des services à conduire en 2019, les pistes d'actions porteront sur :

- *L'accompagnement des agents de manière continue dans les nouvelles formes d'organisation du travail et les changements d'organisation*

Anticiper plutôt que subir les changements est indispensable pour bien piloter le développement des ressources humaines et la maîtrise de la masse salariale. Le renforcement de la culture de gestion dans le domaine Ressources Humaines (RH), les études prospectives et l'évaluation des politiques RH, le renforcement des outils de pilotage et leurs usages partagés sont appelés à aider plus directement les managers.

La collectivité devra rechercher et intégrer plus encore les apports utiles des technologies numériques dans nos modes de gestion et plus globalement d'organisation du travail. Elle devra aussi anticiper et intégrer les compétences technologiques et informatiques à développer ou à maintenir pour faciliter la maîtrise des moyens intégrés dans les services RH apportés aux agents et aux managers de la collectivité. Enfin, il lui faudra utiliser l'expérimentation comme moyen d'évolution et de transformation de l'organisation en tenant compte de l'expérience des personnels et en raccourcissant les délais de mise en œuvre.

La collectivité se donne pour objectif majeur de fournir spécifiquement un accompagnement renforcé à chaque agent concerné par un changement de l'organisation. Au-delà des dispositifs d'accompagnement existants, celui-ci pourra prendre plusieurs formes (formation, immersion, préparation aux concours, bilan de compétences, repositionnement...),

dans l'objectif qu'aucun agent ne soit laissé « au bord du chemin ». Ce dispositif d'accompagnement sera une des conditions à la mise en œuvre de toute réorganisation.

- La mise en place d'un plan « mieux-être au travail »

Dans le même ordre, la ville de Louviers veillera à poursuivre la promotion du travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs, développer l'observation de l'absentéisme pour une meilleure compréhension de ce phénomène et pouvoir agir sur ces causes, prévenir par des dispositifs transversaux l'usure professionnelle, l'inaptitude et la précarité, autant d'actions qui viseront à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail aux agents.

La réflexion sur le « mieux-être au travail » devra produire des effets favorables par rapport à l'absentéisme.

- La poursuite d'une politique de promotion des compétences

La ville de Louviers se donne pour objectif de poursuivre le déploiement de la culture et de l'outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences pour anticiper et satisfaire les besoins en compétences de la collectivité et articuler la politique de promotion avec ses besoins.

Renforcer les parcours professionnels, favoriser la mobilité des agents tout en confortant les managers dans leur rôle d'accompagnement contribuera à maintenir des collectifs de travail opérationnels et permettra à chacun de rebondir soit dans le cadre d'une mobilité souhaitée, soit après des difficultés de tout ordre.

- Le développement d'un dialogue social dynamique et de proximité

Un dialogue social de qualité est une tradition établie au sein de la collectivité au travers des instances représentatives du personnel, comme d'autres instances (CT, CHSCT, ...). Il se traduit au quotidien par le traitement de dossiers de réorganisation ou l'accompagnement de situations individuelles ou collectives. L'enjeu, au-delà d'un dialogue social mené par la RH est de développer un dialogue social de proximité, en particulier au niveau des directeurs de pôle et des directeurs.

Ce point doit permettre de compléter les mesures du « plan mieux être au travail »

3. PARACHEVER UN AMBITIEUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

La ville de Louviers déploie depuis 2014 un ambitieux programme d'investissement qui poursuit quatre objectifs principaux :

- L'entretien et la mise aux normes des bâtiments communaux.
- La revitalisation du cœur de ville.
- La construction de nouveaux équipements.
- La rénovation urbaine.

L'année 2018 aura marqué un pic d'investissement avec des dépenses constatées à hauteur de 7,1 M€. La progression des dépenses d'investissement va se poursuivre en 2019 pour atteindre près de 9 M€.

Le financement des dépenses d'investissement depuis 2008

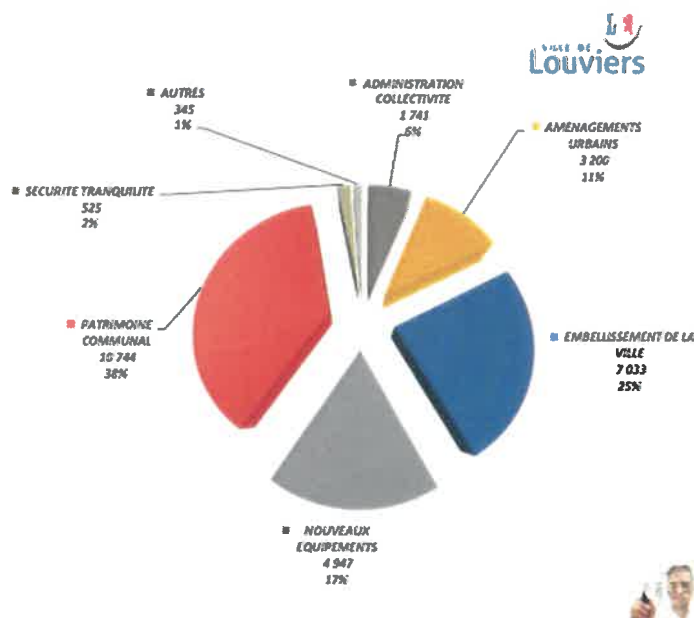
Milliers euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total P1	2014	2015	2016	2017	2018 (1)	2019 (2)	Total P2	P2 - P1
Epargne brute	888	2 075	2 674	3 022	2 828	2 479	14 876	2 611	2 738	2 711	2 814	3 100	2 828	16 902	2 026
Amortissement, déca	2 069	2 675	2 690	2 725	2 668	2 717	16 942	2 780	2 727	2 555	2 489	2 502	2 829	16 322	-720
Epargne nette	-1 181	401	984	297	160	-238	-1 066	-169	111	156	325	598	100	680	2 726
Ressources Propres Investissement	1 347	1 140	685	607	855	1 265	5 962	1 063	956	1 141	1 187	561	1 341	7 421	1 459
PCTVA	384	401	282	221	644	770	2 802	929	861	422	315	372	513	3 212	330
Autres recettes Inv	55	44	26	44	50	34	264	26	171	154	143	186	70	730	466
Vente Actif	901	825	376	242	152	480	2 756	108	124	585	1 299	26	1 358	3 480	724
Raprise artère, etc	-265	146	1 411	318	450	863		546	317	173	1 656	2 000	469		
Dépenses Financées	3 216	2 331	4 508	5 062	6 725	5 652	28 682	3 236	2 796	2 289	4 813	7 103	8 931	29 062	2 380
Subventions Equipement	431	48	814	2 072	2 302	1 200	6 767	886	544	284	291	1 848	2 287	7 086	1 319
Emprunt Etat	2 882	2 281	3 694	2 990	4 423	2 728	19 918	1 350	1 381	1 901	2 388	2 388	2 988	11 843	-4 000
Niveau cible	148	1 412	310	450	883	546		317	173	1 888	1 906	400	0		
Autres dépenses	433	1 284	1 083	1 41	432	-347	832	-229	-144	1 403	540	-1 782	-4 125	-848	-4 391

(1) CA, écarts
(2) Projet Budget 2019

Nombre d'investissements figurent au contrat de territoire conclu entre l'agglomération Seine-Eure, la Région Normandie et le Département de l'Eure. La ville sollicite également des dispositifs d'Etat (DSIL) pour les travaux de rénovation thermique, à l'instar du Plan Ecole 1 déployé au second semestre 2018.

Dans ces conditions, l'augmentation des dépenses d'investissement demeure compatible avec le désendettement de la collectivité sur la durée du mandat.

De 2014 à 2019, la ville de Louviers aura ainsi investi plus de 29 M€ pour un recours à l'emprunt inférieur à 12 M€, lorsque sur le mandat municipal précédent 2008-2013, l'investissement total fut de 26,6 M€ pour un recours à l'emprunt de plus de 16 M€.



a. L'entretien et la mise aux normes du patrimoine communal

Le patrimoine est consacré « grande cause municipale » 2019 de la ville de Louviers.

Après les mesures d'urgence prises au début du mandat pour répondre aux avis négatifs de la commission de sécurité sur plusieurs bâtiments communaux (Musée, Kolysé, Médiathèque, Gymnase Maxime Marchand, Villa Calderon), la municipalité continue de faire de l'entretien du patrimoine communal sa priorité parmi les priorités. Sur la durée du mandat, près de 40% des dépenses d'investissement auront été consacrées à ce poste.

Parmi les réalisations significatives figure l'emménagement des services techniques dans de nouveaux locaux ainsi que le transfert des archives municipales au sein du nouveau pôle intercommunal d'archives. Il convient également de mentionner la rénovation des jardins familiaux de Saint-Hildevert.

Les investissements conduits ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accessibilité « Adap » se poursuivront en 2019.

En 2018, la ville a obtenu une importante subvention d'Etat qui lui a permis de lancer la phase 1 du Plan Ecole qui a également mobilisé, outre les fonds de la ville, un fonds de concours de l'agglomération Seine-Eure. Au total, les travaux dans les écoles ont représenté une dépense de 1,028 M€ en 2018. On peut notamment citer les réalisations suivantes :

- **École Jean-Moulin** : modification des installations électriques (56 200 euros), modification des plafonds et remplacement des luminaires, remplacement des menuiseries (147 900 euros), travaux de plomberie (7 200 euros), travaux d'accessibilité (17 600 euros)
- **École Saint-Exupéry** : remplacement de l'ensemble des menuiseries (158 700 euros)
- **École du Hamelet** : réfection de la toiture terrasse (56 400 euros), peinture de deux salles de classe (1 400 euros)
- **École des Cascades** : réfection de la toiture terrasse du réfectoire (66 000 euros), travaux d'accessibilité (7 900 euros), pose d'un nouveau revêtement de sol (8 400 euros)
- **École Jean Zay** : réfection de l'ensemble des toitures terrasses (51 000 euros)
- **École des Acacias** : peinture du porche d'entrée, création de deux cloisons pour la salle de CP dédoublée à la rentrée (6 100 euros)
- **Écoles Salengro, la Souris Verte, Chat Perché, Jean Prévost** : travaux d'accessibilité (20 300 euros)

Le Plan écoles sera reconduit en 2019 avec un niveau d'investissement comparable à celui de 2018.

Le volet patrimoine scolaire verra également la construction d'un nouveau groupe scolaire Jules Ferry pour la rentrée 2021.

L'année 2019 sera également marquée par la réhabilitation complète de la piste d'athlétisme du stade Carrington pour un montant de 2,3 M€.

Enfin, dans le cadre de la grande cause municipale, sera lancée en 2019 une étude sur la restauration du manoir de Bigard, patrimoine historique remarquable de la ville de Louviers.

Les travaux de l'Eglise Notre-Dame se poursuivront avec la restauration de l'orgue de Maurice Duruflé.

Enfin, parmi le patrimoine remarquable de la ville figure le Kiosque Raoul Thorel, dans les jardins de l'Hôtel de ville. Une étude est en cours pour définir précisément les travaux nécessaires à sa conservation.

b. « Louviers, cœur de ville »

Le cœur de ville est un projet majeur de la mandature qui se déploie depuis 2015 autour de dispositifs locaux, régionaux et nationaux.

Portée financièrement par la ville, l'agglomération et le département de l'Eure dans le cadre du contrat de territoire 2014-2017, la première tranche du programme « Cœur de ville » a été mise en œuvre entre 2015 et 2018 autour des réalisations suivantes :

- La construction d'une halle semi-couverte, inaugurée en juin 2017 ;
- La création du parvis de l'Eglise Notre-Dame et la mise en lumière de l'édifice (décembre 2017) ;
- La restauration de la Placette Decrétot (juin 2018)
- La démolition de la friche industrielle de l'îlot Thorel Est et la conservation d'une partie des Sheds (2018)
- La rénovation et l'embellissement de la rue du Matrey (septembre 2018)
- La création d'une nouvelle placette aux abords de la Place de la Halle (septembre 2018).

Dans le prolongement de ces réalisations, 2019 verra la réhabilitation complète de la Place Thorel. La ville prendra à sa charge les aménagements qualitatifs à hauteur de 300 000 euros.

Depuis le lancement du projet « Cœur de ville » en 2015, la ville a été lauréate de deux dispositifs complémentaires :

- Le programme « villes de la reconstruction » de la Région Normandie
- Le programme « Action cœur de ville » de l'Etat.

L'année 2019 verra ainsi le déploiement de nouvelles actions labellisées « cœur de ville », parmi lesquelles un « Plan façades » pour encourager financièrement les propriétaires à réhabiliter leur façade. Les aides seront notamment très incitatives s'agissant du bâti dit de la reconstruction et pour ce qui concerne le périmètre du cœur de ville.

Une refonte de la signalétique urbaine et patrimoniale sera également mise en place au cours de l'année 2019.

Enfin, un volet patrimonial du « Plan Lumières » sera consacré à la mise en lumière de bâtiments remarquables, à commencer en 2019 par l'école de musique et le Musée. Il s'agira également de mettre en valeur notre patrimoine naturel et les berges de l'Eure (dans le cadre du programme régional « villes de la reconstruction »).

c. De nouveaux équipements

Le programme d'investissement du mandat repose sur la création de nouveaux équipements dont certains sont déjà opérationnels, comme :

- De nouveaux locaux pour la Police municipale.
- Un nouveau centre technique municipal, rue Charles Cros.
- La maison médicale Simone Veil.

L'année 2019 sera marquée par :

- La livraison, à la fin du printemps, de la maison des sports et des associations (3,69 M€)
- La construction d'un skate park (200 000 €)
- La passation du marché de travaux pour la construction du nouveau groupe scolaire Jules Ferry (livraison rentrée 2021).

En outre, le Plan Lumières, visant à faire basculer l'ensemble de l'éclairage public de la ville à la technologie « Led », sera déployé tout au long de l'année, ce qui correspond à une dépense d'environ 350 000 euros par an à compter l'exercice budgétaire 2019 et jusqu'en 2031.

d. Le déclenchement en 2019 du programme rénovation urbaine du quartiers des Acacias / La Londe / Les Oiseaux

- La démolition des deux barres des oiseaux

La municipalité a posé comme préalable à toute rénovation du quartier la démolition des barres des oiseaux. Le calendrier ANRU ne permettant pas une action rapide, les parties prenantes ont été mises autour de la table pour trouver une solution alternative juridique et financière. Grâce à la détermination de la ville, au concours de l'EPFN, de la Région Normandie et d'Eure Habitat, et avec le soutien décisif de l'Etat qui a validé la dérogation, la démolition pourra intervenir en dehors de l'ANRU, au second semestre 2019.

Cette action forte permet de donner du sens à la démarche, de rassurer les habitants qui sont de ce fait très largement mobilisés sur le devenir du quartier et donc les nouveaux projets.

- La priorité donnée aux équipements du quotidien

Outre la création d'aires de jeux, le projet prévoit notamment la réhabilitation de la crèche des Acacias ainsi que de l'école, la création d'un pôle citoyenneté et d'un mail piétonnier.

Concernant la crèche, la ville va progressivement remplacer les places supprimées suite à la fermeture des petits loups (-15) en opérant des travaux sur les crèches existantes pour arriver autour de 26/28 berceaux par site. Compte tenu des possibilités offerte via l'ANRU et au regard de la croissance démographique estimée, la crèche des acacias devrait bénéficier de 7 à 8 places supplémentaires.

La rénovation de l'école des Acacias devrait permettre à terme de délocaliser les ALSH (tranche d'âge à définir), soit entre 50 et 110 enfants de façon à réserver la Chaloupe pour le secteur ados. Cette réhabilitation se traduira par la démolition du bâtiment d'entrée, par le désamiantage et la réhabilitation du bâtiment principal et du bâtiment de restauration, par l'extension de l'école via une surélévation, étage dont les locaux seraient dédiés aux ALSH. 240 m² dédiés à l'animation et l'accueil des enfants. Les locaux administratifs seraient quant à eux mutualisés.

La construction d'un nouveau pôle de citoyenneté est également prévue au projet. Corrélé à la démolition des immeubles Ile et Sambre. Ce pôle de citoyenneté est imaginé comme un tiers lieu, investi par les habitants. Il permettra d'accueillir, outre le centre social, la CAF et une régie de quartier...

Un mail piétonnier sera enfin aménagé, permettant ainsi d'ouvrir le secteur sur les autres quartiers de la ville et de faciliter l'accès des habitants aux transports en commun.

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des locataires, un travail avec les bailleurs est entrepris prévoyant la réhabilitation thermique des logements.

Cette rénovation des Acacias/ La Londe / Les oiseaux s'inscrit dans un projet plus global porté notamment par l'agglomération Seine-Eure qui inclut l'aménagement de « Seine Eure Avenue ». A ce titre des perspectives de connections d'ensemble pourront être apportées par la vente à terme du Kolysé, mais également par l'aménagement d'un parvis devant le HUB.

Néanmoins, pour mener à bien ce projet, il convient d'en garantir la soutenabilité financière, en tenant compte notamment des règles applicables à chaque dispositif à mobiliser et aux contraintes des uns et des autres notamment celles d'Eure Habitat, principal bailleur de la ville et qui subit un plan de redressement.

Pour mémoire, l'ANRU de « Maison rouge » avait coûté en globalité 40 M€, dont 2 M€ pour la ville. Ce nouveau projet estimé à 18 M€ appellera une contribution de la ville à hauteur d'environ 3 M€

Conclusion

Les orientations budgétaires pour 2019 sous-tendent ce qui sera le dernier budget du mandat municipal. Le précompte administratif 2018 laisse apparaître, pour la première fois depuis 2014, des marges de manœuvres qui, loin d'être liées à des facteurs conjoncturels, correspondent aux effets des réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années.

Il ne faut surtout pas relâcher les efforts pour consolider cette nouvelle dynamique vertueuse et notre crédibilité auprès des partenaires qui accompagnent la ville dans la réalisation des projets.

Et le fruit de ces efforts, il est et restera entièrement dédié à la qualité des services apportés aux Lovériens dans un souci permanent de justice et d'équité au bénéfice de tous.

Suite à cette intervention, Monsieur Daché intervient sur 4 points :

- La politique RH, considérant que l'intervention du maire n'est pas respectueuse pour les anciens DGS
- Le coût d'« Actua Louviers », il rappelle que le nombre de numéros a diminué
- L'argument de la baisse des dotations d'Etat, sport national selon lui s'apparentant à un argument facile
- L'oubli de la seconde maison médicale dans la présentation.

Monsieur le maire lui répond concernant la politique RH qu'il ne s'agit pas ici de faire injure aux anciens DGS mais de faire le bilan des actions menées depuis 5 ans en la matière. Des actions qui ont été décidées à partir d'un contexte budgétaire et économique et de constats formulés par la Chambre Régionale des Comptes et 2 cabinets d'audit. Il ajoute qu'en tant que maire il a plusieurs fois réclamé à son arrivée comme 1^{er} magistrat les documents de pilotage et d'évaluation de la masse salariale sans jamais les obtenir. Il ajoute que les différentes actions menées en la matière ont fait l'objet de passage en CT qui a toujours voté à l'unanimité les propositions formulées et précise que si les procédures avaient été existantes, les différents sujets n'auraient pas été soumis au débat.

Concernant « Actua Louviers », il rappelle que les coûts transmis sont des coûts au numéro. Il ajoute que les éditions d'« Actua Louviers » comportent désormais plus de pages jet qu'elles peuvent même être complétées par des numéros hors-série.

Au sujet des dotations d'Etat, Monsieur le Maire précise que la diminution des dotations fait partie d'un contexte qui ne peut être occulté. Cet élément a nécessité de réfléchir autrement, de repenser les pratiques de travail et de ré-interroger les organisations. Il ajoute que ces différents points ont toujours obtenus l'aval à l'unanimité des membres du Comité Technique.

Enfin, concernant la maison médicale non mentionnée, il rappelle qu'il s'agit d'un projet privé qui n'a pas supposé de fonds publics. Ce projet n'a donc pas sa place dans un débat d'orientation budgétaire, exercice juridique préfigurant le budget de la collectivité.

Monsieur Fraisse quant à lui souhaiterait à l'avenir que le DOB présentent des indicateurs différents ou supplémentaires notamment concernant la consommation énergétique, le recours au bio dans les cantines, la qualité de vie des lovériens

Monsieur le maire prend acte de la remarque d'Alexis Fraisse et propose de donner des indications lors d'un prochain conseil municipal. Il ajoute, concernant notamment les consommations énergétiques qu'un travail est en cours avec l'ADEME afin d'obtenir un audit patrimonial et qu'un plan lumière a également été initié par la ville. Madame Terlez ajoute par ailleurs concernant le recours au bio dans les cantines, qu'un rapport annuel, comportant des indicateurs, est établi par la 2RL et présenté au conseil d'administration.

Monsieur Vassard précise que certes il y a eu une baisse des dotations mais que les recettes ont aussi augmenté.

Monsieur le maire lui rappelle que lorsque l'on est responsable politique en charge de la gestion d'une collectivité, il vous appartient de préserver l'avenir et les générations futures. Dans ce cadre, il convient de prendre toutes les décisions et mobiliser tous les moyens possibles sans augmenter l'endettement de la collectivité, déjà particulièrement important pour Louviers, ni mobiliser le levier fiscal trop élevé également.

Sa mission et celle de son équipe a été de trouver le maximum de cofinancements afin que les projets menés pèsent le moins possible sur le contribuable lovérien. Cela a été le cas sur le plan école (610 000 € de DSU), sur la vidéo protection (+ 50 000 €) par exemple. En effet, dès lors que l'on peut justifier de la pertinence des dépenses et des projets les partenaires sont à l'écoute, comme ce fut le cas pour la maison médicale Simone Veil.

Monsieur Vassard s'interroge par ailleurs sur la proportionnelle à l'occasion des élections. Monsieur le Maire lui rappelle que le mode de scrutin n'a pas changé depuis 2014, parfois on est dans la majorité et parfois dans l'opposition, c'est le principe de la vie démocratique. Il ajoute que le scrutin à la proportionnelle a été pensé pour conférer une capacité d'action à l'équipe élue, néanmoins il rappelle avoir toujours été respectueux des idées des uns et des autres, et avoir même proposé une délégation à l'opposition en début de mandat qui avait alors été refusée par le principal groupe d'opposition.

A l'issue de ce débat, M. le Maire poursuit l'ordre du jour du conseil municipal et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal en date du 3 décembre 2018. Sur ce point Monsieur Daché souhaite que son intervention concernant l'armement de la police municipale soit complétée, puisqu'il avait regretté à cette occasion qu'aucun débat n'ait été organisé en amont à la décision.

La phrase suivante sera donc ajoutée dans le compte rendu : « Monsieur Daché aurait souhaité qu'un débat soit organisé en amont »

Concernant les décisions intervenues depuis la dernière séance, M. Fraisse souhaite connaître la nature des litiges, objets des deux recours formulés contre le projet de l'ilôt Thorel.

Monsieur le maire lui précise que les deux recours portent sur le permis de construire relatif à la résidence intergénérationnelle.

- Le 1^{er} porte sur la hauteur de l'édifice, les plaignants considèrent perdre la vue sur l'église, ce qui amène selon eux une moins-value à leur habitation.
- Le 2nd porte sur un vice de forme (pièce manquante). Cette pièce a été ajoutée ce qui a fait l'objet d'un permis de construire modificatif tout à fait conforme au PLU.

Monsieur Fraisse s'interroge ensuite sur les décisions concernant le matériel informatique. 60 000 € liés aux différents contrats de maintenance lui semble être une somme importante. Monsieur le Maire lui précise que cela correspond aux besoins identifiés par la direction des systèmes d'information..

Monsieur Fraisse demande ensuite des renseignements concernant le projet du city stade Jules Ferry et notamment des précisions concernant les aménagements et l'accès des enfants. En l'espèce il souhaite savoir si il sera végétalisé et donc moins bétonné qu'il ne l'est aujourd'hui.

Monsieur le maire lui précise que les aménagements envisagés sur cet espace font échos à des discussions très anciennes avec les différents riverains, lesquelles portent sur les nuisances et les dangers inhérents à l'usage des ballons qui passent sur la route.

III – DELIBERATIONS

N° 19-002

GRANDE CAUSE MUNICIPALE 2019 « PATRIMOINE » - ADHESION DE LA VILLE DE LOUVIERS A L'ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES

Dans le cadre de la Grande Cause Municipale 2019 relative au Patrimoine et suite à une rencontre avec le président de l'association « Sites et cités remarquables », M.Martin Malvy, la Ville de Louviers souhaite adhérer à l'association.

Cette association créée en 2000 regroupe 256 collectivités territoriales de taille variée ayant toutes en commun le souhait de valoriser leur patrimoine par la mise en œuvre d'actions sur les plans politique, technique, urbanistique, économique, social et culturel.

L'adhésion de la Ville de Louviers a notamment pour objectif de lui faire bénéficier d'outils d'accompagnements pour le montage de projet et d'échanges d'expérience avec les collectivités adhérentes. Elle permet également d'inscrire la Ville dans une démarche volontariste dans la gestion de son patrimoine et de lui donner une visibilité plus importante.

Le montant de la cotisation est fixée pour 2019 à 0,045€/habitant soit un montant pour la Ville de Louviers de 863,10€.

Monsieur Vassard précise qu'il votera contre cette délibération, estimant que la ville doit faire des économies et que cette dépense est, selon lui, inutile.

Monsieur le maire lui rappelle qu'il s'agit ici de faire partie d'un réseau, ce qui donnera de la visibilité à l'action lovérienne et rapportera à la ville bien plus que les 860 € que cela coûte

Délibération adoptée par 31 voix pour et 1 voix contre (groupe Bleu Marine – M. Vassard)

N° 19-003

DISPOSITIF D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE DE LOUVIERS

Conformément à l'article 1er du décret n° 2012-624, dans les collectivités territoriales ou les établissements publics en relevant, l'assemblée délibérante a la possibilité de créer, après avis du comité technique, une prime d'intéressement à la performance collective des services. Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les services bénéficiaires de cette prime, de fixer les objectifs à atteindre et les indicateurs à retenir pour une période de 12 mois consécutifs, ainsi que le montant individuel maximal susceptible d'être alloué aux agents, dans la limite du plafond annuel de 300 euros fixé par le décret n° 2012-625.

La prime d'intéressement à la performance collective des services est attribuée à l'ensemble des agents, fonctionnaires ou non titulaires (y compris de droit privé car ils ont aussi contribué aux résultats), à temps complet ou non complet, dans les services ayant atteint les résultats fixés.

Cependant, le bénéfice de la prime est subordonné, pour chaque agent, à la justification d'une durée de présence effective dans le service d'au moins six mois sur la période de douze mois. Pour la prise en compte du temps de présence effective, les services à temps partiel et à temps non complet sont considérés comme des services à temps plein. Sont regardées comme périodes de présence effective les durées des congés annuels, des congés de maladie ordinaires, des congés liés à la réduction du temps de travail, des congés pris au titre du compte épargne-temps, des congés de maternité ou pour adoption, des congés de paternité, des congés pour accident de service, accident du travail ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, des congés pour formation syndicale et des autorisations d'absence ou décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical ainsi que les durées des périodes de formation professionnelle, à l'exception de la durée du congé pour formation professionnelle. Par ailleurs, le bénéfice de la prime peut être retiré à un agent dont la manière de servir serait manifestement insuffisante.

Versée en supplément du régime indemnitaire, la prime d'intéressement peut être cumulée avec toute autre indemnité, à l'exception des indemnités qui rétribueraient une performance collective.

L'attribution de la prime à chaque agent devra faire l'objet d'un arrêté individuel.

Face aux enjeux de réduction de la dépense publique impactant depuis 2014 les collectivités locales (baisse de la DGF...) et l'état du budget de la commune de Louviers constaté en 2014, la municipalité a fixé dès 2015 les objectifs financiers du mandat, s'appuyant entre autre sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Ces objectifs étaient au nombre de 3 : Assainir, Apaiser et rendre Attractif.

Pour assainir, il convenait de construire un plan d'équipement plus communément appelé Plan Pluriannuel d'investissement et de revenir à une gestion financière saine et soutenable (établissement d'une prospective budgétaire fixant le cap), l'ensemble validé par le conseil municipal.

Sur ce dernier point la commune fonde sa stratégie financière sur 3 piliers :

- Le redimensionnement en profondeur du budget de fonctionnement,
- Le non-recours au levier fiscal,
- La diminution de l'endettement.

Les résultats 2018, laissent apparaître :

- **la restauration de la capacité d'autofinancement** : Pour la quatrième année consécutive la MAC s'écarte du seuil d'alerte, c'est-à-dire d'une valeur supérieure à 1.

Données rétrospectives CA 2013 CA 2018

KEUR		CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	Trend CA
Ressources courantes	a	25 692	25 597	25 456	25 106	25 056	24 577	
Dépenses exploitation	b	23 214	22 986	22 718	22 395	22 142	21 454	
Epargne Brute	c = a - b	2 479	2 611	2 738	2 711	2 914	3 113	
Annuité en capital	d	2 720	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	
Epargne nette (CAF)	e = c - d	-242	-149	11	376	445	610	
MAC courants	i = a / (b+c)	1.01	1.01	1.00	0.99	0.98	0.98	

MAC Marge d'autofinancement courant = (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement

- Une diminution de l'endettement de -10 % (période 2014/2018),

en milliers d'euro

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
01/01/N	35 910	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	- 3 683
31/12/N	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 633	33 031	32 502	- 3 416
Emprunt de l'exercice	2 660	2 200	2 830	2 830	4 415	2 754	1 380	1 360	1 900	2 500	2 500	2 000	11 640
Globale N	2 000	2 200	1 590	800	2 640	2 725	1 380	1 360	1 900	2 500	2 500	2 000	
Antérieur N-1			480	1 120	1 775								
Amortissement	2 690	2 675	2 580	2 724	2 688	2 717	2 760	2 728	2 335	2 469	2 502	2 529	15 323
RAR N		480	1 120	1 770	-	-	- 1 379	- 1 366	- 435	31	2	- 529	- 3 680
Variation Stock 31/12/N	-	59	- 533	- 450	- 705	1 747	8	-	-	-	-	-	-
Réaménagement - capitalisation													
Frais financiers	1524	1232	1055	1122	1022	1094	1 090	1 036	971	910	821	870	
Coût moyen	4.24%	3.44%	2.99%	3.22%	2.99%	3.05%	3.04%	3.00%	2.93%	2.76%	2.49%	2.63%	
Service dette	4 193	3 907	3 644	3 846	3 690	3 811	3 850	3 764	3 306	3 379	3 323	3 399	
Evad N-1	-104	-295	-263	202	-156	121	39	- 86	- 458	74	- 56	76	
Dette contractuelle	35 851	35 798	35 908	35 833	35 918	35 918	34 530	33 171	33 002	33 033	33 031	32 502	

- Une baisse des taux d'imposition ménage (part ville) permettant de restituer aux lovériens 150 000 €,

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH	15.85 %	17.28 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	18.06 %	17.97 %	17.88 %	17.79 %
TFB	30.27 %	32.99 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.47 %	34.30 %	34.13 %	33.96 %
TFNB	66.38 %	72.35 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.60 %	75.22 %	74.84 %	74.47 %

- Une maîtrise des crédits d'intervention mais un plan d'actions toujours plus riche (35 nouvelles actions mises en place depuis 2014 : Salon « au Four et au Moulin », l' « Académie

des Talents », le Festival des Grands Amateurs de Piano, ...) tout en conservant les actions historiques,

Chapitre		2008	2009	2010	2011	2012	2013	A	2014	2015	2016	2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 606	5 546	5 732	5 595	5 937	6 190	34 605	5 683	5 151	4 827	4 806	4 557
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 493	11 954	11 919	11 990	12 490	12 768	73 622	13 132	13 540	13 283	13 172	13 127
014	ATTENUATION DE PRODUITS	-	-	-	-	-	121	121	197	187	413	455	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COMMUNALE	2 560	2 901	2 000	2 773	2 894	2 652	16 057	2 786	2 811	2 844	2 720	2 799
66	CHARGES FINANCIERES	1 632	1 145	1 070	1 122	1 022	1 094	7 005	1 090	1 036	971	910	821
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	267	41	78	74	408	190	1 078	110	42	58	78	110
Total DEPENSE		22 586	21 676	21 599	21 554	22 738	23 214	133 366	22 986	22 718	22 395	22 142	21 414

- Une masse salariale canalisée grâce aux réorganisations, à la mutualisation des moyens et l'annualisation du temps de travail,

2015	2016	2017	2018
13 540	13 283	13 172	13 127
730	800	671	280
12 810	12 483	12 501	12 847
163	-327	19	346
1.27%	-2.62%	0.15%	2.69%

- Un montant d'investissement inégalé : + de 7M€.

	Progr. (P)	Opération (L)	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (1)	2019 (2)
001	EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	-	-	-	-	-	-	-	-	351	524	1 792	1 076	2 439
002	PATRIMOINE COMMUNAL	-	-	-	-	-	-	-	-	606	1 484	1 552	1 771	3 967
003	AMENAGEMENTS URBAINS	-	-	-	-	-	-	-	-	261	61	619	432	194
004	SECURITE TRANQUILITE	-	-	-	-	-	-	-	-	50	29	64	105	100
005	NOUVEAUX EQUIPEMENTS	-	-	-	-	-	-	-	-	12	43	352	3 066	1 424
006	ADMINISTRATION COLLECTIVITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	157	294	572	335
ACCOMPAGNE	LOUVIERS LA VILLE ACCOMPAGNE	295	-	3	8	132	173	611	177	-	-	-	-	177
BOUGE	LOUVIERS LA VILLE BOUGE	475	139	2 136	2 339	1 518	43	6 650	7	-	-	-	-	7
CONSTRUIT	LOUVIERS LA VILLE CONSTRUIT	81	292	1 445	1 670	3 316	3 424	10 228	1 076	-	-	-	-	1 076
DIALOGUE	LOUVIERS LA VILLE DIALOGUE	375	454	5	16	76	52	900	9	-	-	-	-	9
ENTREPREND	LOUVIERS LA VILLE ENTREPREND	315	626	361	300	482	425	2 509	1 072	-	-	-	-	1 072
Autres - Axes		652	1 004	558	728	1 196	1 530	5 668	969	1 506	-	-	22	2 517
Total général		2 183	2 514	4 587	5 062	6 728	5 647	26 644	3 330	2 786	2 239	4 613	7 103	8 459

Tous ces résultats visibles dans le Compte administratif 2018 (en attente du compte de gestion) sont le fruit d'un travail collectif et méritent d'être partagés à compter du 1^{er} mars 2019, comme suit pour l'ensemble des personnels des services de la Ville de Louviers :

Rémunération brute

- jusqu' à 1500€ = prime de 300€ ;
- de 1501€ à 2500 € = prime de 200€
- supérieur à 2500 € = prime de 100€.

Cette mesure exceptionnelle récompense les résultats obtenus depuis 5 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-003

PLAN FAÇADES ÎLOTS DE LA RECONSTRUCTION ET CŒUR DE VILLE

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de la stratégie globale de redynamisation du centre-ville et du renforcement de son attractivité, la Municipalité souhaite mettre en place un Plan Façades.

Ce plan s'inscrit en cohérence avec 4 actions de la municipalité et de ses partenaires :

1. la stratégie *Louviers Cœur de ville* lancée en 2015 qui a permis d'abord de poser un diagnostic clair, de donner des pistes de travail et qui se concrétise aujourd'hui par une politique de travaux de requalification de l'espace public du centre-ville. Citons : la construction d'une halle semi-couverte place de la Halle aux Drapiers, la requalification du parvis de l'église Notre-Dame, l'embellissement de la place du Pilon et de la rue du Matrey. Suivra bientôt la requalification de la place Thorel.

S'y ajoutent la mise en œuvre des plans Propreté, Signalétique et Lumière.

2. la mise en œuvre du *Programme Action Cœur de Ville* dont Louviers est lauréate et pour lequel une Convention cadre pluriannuelle a été signée le 1^{er} octobre 2018.

Ce programme met l'accent sur 5 axes de travail pour la redynamisation du centre-ville. Ce plan Façade s'inscrit dans deux d'entre eux : une offre attractive de l'habitat (axe 1) et une mise en valeur du patrimoine (axe 4).

3. la Convention partenariale *Renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites (RACVR)* signée avec la Région Normandie le 17 juillet 2018.

Les actions 2 et 3 de cette convention permettent de mobiliser des enveloppes respectivement de 40 000 € et de 480 000 € dédiée à la rénovation des parties communes des bâtiments de la Reconstruction.

Cette convention définit dans son annexe les bâtiments considérés comme faisant partie des îlots de la Reconstruction.

4. le *Fonds Façades* porté par l'Agglomération Seine-Eure et dont la délibération du 20 décembre 2018 est venue doubler pourcentage et plafonds pour les rénovations des façades (avec ou sans isolation thermique). Ce dispositif exclut les îlots de la Reconstruction.

Par la présente délibération, la municipalité finalise les dispositifs qui visent à rénover les façades de son centre-ville.

Dans cette optique, sont proposés les deux dispositifs décrits ci-après.

1. Îlots de la reconstruction

Les éléments ci-après sont en conformité avec la convention *Renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites (RACVR)* signée avec la Région Normandie.

Les bâtiments éligibles sont situés dans les îlots dits « de la Reconstruction » tels qu'identifiés dans l'annexe de la délibération.

a. Diagnostic du bâti

Le diagnostic consiste en une étude énergétique avec proposition de solutions de travaux. Son coût moyen est de 2 000 euros.

Prise en charge

	Diagnostic	
Région	50 %	<i>Conforme à la Convention RACVR</i>
Ville	40 %	
Reste à charge	10 %	

Enveloppes financières

Coût global estimé	80 000 €	<i>(~ 40 diagnostics)</i>
Région	40 000 €	<i>Conforme à Convention RACVR</i>
Ville	32 000 €	
Reste à charge	8 000 €	

b. Travaux (conformément à la Convention RACVR)

Les critères d'éligibilité des travaux sont définis par la convention *Renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites (RACVR)* signée avec la Région Normandie, dans son action 3.

- La subvention des travaux est soumise à la réalisation d'un diagnostic énergétique tel que défini dans le paragraphe a.
- la Convention RACVR prévoit une prise en charge de 80 % d'un bouquet de travaux relatif à la rénovation des parties communes de l'immeuble selon la répartition définie dans le tableau ci-après.
- le plafond du montant éligible des travaux sera de 25 000 € (soit 20 000 € de subventions) qui doit permettre la mise en œuvre de 38 rénovations.
- ce bouquet devra obligatoirement prévoir le ravalement de la façade.

Prise en charge

	Bouquet	
Région	50 %	<i>Conforme à la Convention RACVR</i>
Ville	30 %	<i>Conforme à la Convention RACVR</i>
Reste à charge	20 %	

Enveloppes financières

Coût global estimé	960 000 €	soit 38 rénovations à 25 000 €
Ville	288 000 €	<i>Conforme à la Convention RACVR</i>
Région	480 000 €	<i>Conforme à la Convention RACVR</i>

2. Cœur de ville (hors îlots de la reconstruction)

Le dispositif qui suit consiste en un abondement de 15 % du fonds Façades définis par l'Agglomération Seine-Eure dans sa délibération n° 2018-325, du 20 décembre 2018, intitulée HABITAT-LOGEMENT - Fonds façades - Dispositif d'aides

Cet abondement est conditionné à la présence du bâtiment dans le périmètre Cœur de Ville (hors îlots de la reconstruction) tel que défini dans le plan en annexe.

Prise en charge Ravalement simple

Le tableau précise les taux et les plafonds de subventions du coût des travaux de ravalement de façade de bâtiments construits avant 1945 ne comprenant pas de rénovation énergétique.

		Plafonds individuel	Plafonds copropriétés
Agglo	25 %	2500 €	10 000 €
Ville	15 %	1500 €	6 000 €
Cumul	40 %	4 000 €	16 000 €
Reste à charge	60 %		

Prise en charge Ravalement avec rénovation énergétique

Le tableau précise les taux et les plafonds de subventions du coût des travaux de ravalement de façade de bâtiments comprenant de la rénovation énergétique.

		Plafonds individuel	Plafonds copropriétés
Agglo	25 %	5 000 €	20 000 €
Ville	15 %	3 000 €	12 000 €
Cumul	40 %	8 000 €	32 000 €
Reste à charge	60 %		

Enveloppes financières

L'enveloppe financière à réserver par la ville est estimée à **135 000 €**.

Elle a été calculée sur 15 projets mis en œuvre en 3 ans répartis également entre ravalement simple (plafond 6000 € pour les copropriétés) et ravalement avec rénovation énergétique (plafond 12 000 € pour les copropriétés).

3. Durée

Le plan Façades est prévu pour durer jusqu'au 31 décembre 2021.

Soit une durée de trois années suffisamment longue pour que les projets se mettent en œuvre, et suffisamment courte pour être incitative.

4. Guichet unique

La Maison de la rénovation, portée par l'Agglomération Seine-Eure et sise au 20 Rue du Maréchal Foch à Louviers, jouera le rôle de guichet unique pour accompagner les propriétaires et copropriétaires dans leurs diagnostic et travaux, et pour l'obtention des aides.

Les demandes de subvention qui relèvent de ces deux dispositifs seront également instruites par la ville de Louviers qui servira en particulier de relais pour les demandes de subventions régionales.

Monsieur Fraisse souhaite que le dispositif d'aide soit construit pour inciter les riverains à n'utiliser que des composants très performants en matière énergétique.

Monsieur le Maire propose d'évaluer le dispositif en l'état, ce qui n'empêchera pas de le faire évoluer à terme.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-004

CONVENTION – FRICHE IMMEUBLES SEINE ET OISE – RUE DES OISEAUX – CONVENTION D'INTERVENTION DE L'EPF NORMANDIE

Madame Terlez rapporte que les immeubles d'habitations SEINE et OISE situés rue des Oiseaux à Louviers sont propriétés d'Eure Habitat et ont été vidés de leurs occupants en vue de leurs démolitions.

Ces ensembles immobiliers sont situés dans le périmètre ANRU Les Acacias, la Londe et les Oiseaux. Pour optimiser le calendrier de démolition et pour flécher les financements ANRU sur d'autres futures actions de travaux dans le périmètre, il a été souhaité que ressorte cette phase de démolition du projet ANRU. Pour ce faire, l'EPF Normandie a été sollicité par le bailleur, Eure Habitat.

L'EPF Normandie et ce dans le cadre de la convention Région Normandie / EPF Normandie pour la période 2017/2021, cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches et d'ensembles de logements sociaux vacants et obsolètes à la demande et au bénéfice des bailleurs sociaux, des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Eure Habitat a donc souhaité mobiliser le fonds friches dans le cadre d'un programme test arrêté par la Région et l'EPF Normandie, pour réaliser une étude préalable aux travaux de désamiantage et démolition de ces immeubles SEINE et OISE. Cette étude est un préalable à la démolition qui suivra.

Ces études techniques comprennent les diagnostics techniques afférents et les études de maîtrise d'œuvre permettant d'apprécier la faisabilité et les coûts de désamiantage et démolition.

Pour appuyer le projet, la Ville de Louviers a proposé d'être signataire de la convention de financement.

L'estimation du coût de l'intervention d'études de l'EPF Normandie est de 100 000 € HT.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 35 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie
- 25 % du montant HT à la charge du bailleur
- Totalité de la TVA à la charge de la Ville de Louviers

Le Bailleur a donné son accord par délibération en date du 28 juin 2018.

Il convient maintenant d'approuver la proposition de convention de l'EPF Normandie définissant les modalités d'interventions et de financements ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-005

DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL – COMPLEMENT DE DECLASSEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES ET INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame Rouzée rappelle que le Conseil Départemental de l'Eure a prévu le déclassement de plusieurs routes départementales ou tronçons de routes départementales sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure. Ce déclassement a fait l'objet d'une délibération adoptée le 05 juillet 2018 (délibération n°2018-078).

Par courrier en date du 31 décembre 2018, le Département de l'Eure informe la Ville de Louviers que la procédure de mouvement de voirie est achevée et que de ce fait les voiries objet de la délibération précédemment nommée sont intégrées dans le domaine public routier communal.

Ce même courrier précise qu'un avenant est en cours d'établissement avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure – gestionnaire de la voirie. Il aura pour but de régulariser des omissions de linéaire et d'intégration d'ouvrage notamment le giratoire de la Place Thorel.

Les voies concernées sur la commune de Louviers seront les suivantes :

- RD n° 71 du PR 40+108 au PR 41+190, représentant un linéaire de 1 066 mètres
- RD n° 313 du PR 51+154 au PR 52+024, représentant un linéaire de 1 024 mètres et comprenant les ouvrages d'art 313D5118, 313D5132, 313D5173, 313D5176 et 313D5187

- RD n° 6155 du PR 5+904 au PR 5+1780, représentant un linéaire de 880 mètres et comprenant l'ouvrage d'art de type giratoire 6155G6 de 234 m

La commune souhaite donc procéder au classement de ces tronçons de voie représentant un linéaire total de 2 970 mètres, dans son patrimoine routier communal, géré par l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre de sa compétence Voirie.

Les conditions de versement de la soulte demeurent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-006

LOTISSEMENT LES RIVES DE LOUVIERS – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE CADASTREE COMMUNE DE LOUVIERS SECTION AB NUMEROS 340, 341, 349, 350 et 379 à 386 ET COMMUNE D'INCARVILLE SECTION AH NUMERO 109 APPARTENANT A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DENOMMEE LES RIVES DE LOUVIERS POUR REGULARISATION FONCIERE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame Rouzée indique que, lors de la création du lotissement dénommé Les Rives de Louviers, la société SOPROVIM, lotisseur, s'était engagée à procéder à la rétrocession, au profit de la commune de Louviers, des espaces communs, ci-après visés, dont l'Association Syndicale Libre « Les Rives de Louviers » est ensuite devenue propriétaire par acte de vente reçu par Maître François-Jacques CLAUDE, notaire à EVREUX, les 1^{er} et 8 décembre 1990. Aux termes dudit acte, l'Association Syndicale Libre susnommée a reconnu avoir été avisée par Maître CLAUDE de l'obligation qui lui incombait de procéder à cette rétrocession à titre gratuit au profit de la ville de Louviers.

Lots	Parcelles	Superficies	Nature	Commune
38	AB N°379	26a 52ca	Aire de jeux	Louviers
39	AB N°340	02a 22ca	Espaces verts	Louviers
40	AB N°380	00a 88ca	Espaces verts	Louviers
41	AB N°381	00a 42ca	Espaces verts	Louviers
42a	AB N°382	00a 38ca	Espaces verts	Louviers
42b	AB N°349	00a 20ca	Espaces verts	Louviers
43	AB N°383	00a 55ca	Cheminements piétonniers	Louviers
44	AB N°384	01a 30ca	Cheminements piétonniers	Louviers
45	AB N°385	00a 71ca	Cheminements piétonniers	Louviers
46a	AH N°109 (anciennement D 382)	00a 34ca	Voirie interne	Incarville
46b	AB N°341	03a 40ca	Voirie interne	Louviers
46c	AB N°386	25a 61ca	Voirie interne	Louviers
46d	AB N°350	06a 23ca	Voirie interne	Louviers

L'Association Syndicale Libre ne fonctionnant plus depuis plusieurs années du fait notamment des ventes successives intervenues dans le lotissement, la rétrocession susvisée à laquelle elle s'était engagée n'a pu être régularisée. Ne pouvant plus assurer l'entretien et la sécurité des espaces communs, une procédure a été lancée à l'initiative de l'ensemble des colotis afin de remettre sur pied ladite ASL.

Aussi, selon ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance d'EVREUX en date du 12 février 2018, la SELARL AJASSOCIES, administrateur judiciaire, a été nommée syndic provisoire du lotissement. Le syndic provisoire assurant la présidence provisoire de l'Association Syndicale Libre, la SELARL AJASSOCIES a procédé à la convocation de l'assemblée générale afin de constituer le nouveau bureau de l'ASL et valider le principe de rétrocession à titre gratuit des voiries et espaces communs au profit de la ville de Louviers, cadastrés ville de Louviers section AB numéros 340, 341, 349, 350, 379 à 386 et commune d'Incarville section AH numéro 109 (anciennement D numéro 382), c'est-à-dire les lots numéros 38 à 46 du lotissement.

Par courrier en date du 10 janvier 2019, l'ASL « Les Rives de Louviers » a sollicité officiellement la Commune de Louviers pour une régularisation foncière.

Les services techniques de la ville ont donc procédé aux vérifications d'usage, savoir : chiffrage de la remise en état ou de la rénovation de l'éclairage public et des espaces verts. Il en ressort un chiffrage global d'environ 30.000,00€ de travaux au vu des devis obtenus et dont l'actualisation sera à effectuer.

La CASE a quant à elle effectué le contrôle des voiries et de l'assainissement : aucun travaux à prévoir dans les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles sises commune de Louviers et cadastrées section AB numéros 340, 341, 349, 350, 379 à 386 pour une contenance totale de 6848 m², ainsi que la parcelle sise commune d'Incarville, cadastrée section AH numéro 109 pour une contenance de 34 m², l'intégralité des frais inhérents à cette mutation étant pris en charge par la Ville de Louviers.

Il est aussi demandé à l'assemblée délibérante de constater et prononcer le classement dans le Domaine Public Communal, dès régularisation de l'acte d'acquisition, des parcelles sises commune de Louviers et cadastrées section AB numéros 340, 341, 349, 350, 380 à 386 pour une contenance totale de 4196 m², correspondant aux rues à dénommer également au présent conseil municipal « Rue des Rivalettes » et « Rue des Cèdres », d'une longueur totale de 404, 39 mètres pour la voirie. Etant ici entendu que la rue dénommée « Rue des Cèdres », part de la rue des Peupliers (parcelles AB 340 et 341) jusqu'à la parcelle cadastrée section AB numéro 379 et que la rue dénommée « Rue des Rivalettes », part de la rue Saint Hildevert pour rejoindre la rue dénommée « Rue des Cèdres », jusqu'aux parcelles cadastrées section AB numéros 365 et 377 ainsi qu'il est figuré sur le plan cadastral demeuré ci-annexé.

Les nouvelles dénominations des voiries précédemment citées font l'objet dans le cadre du présent Conseil Municipal d'une présentation en délibération pour vote.

L'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies. En conséquence elle est dispensée d'enquête publique préalable en application de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Précision étant ici faite que la parcelle située sur la commune d'Incarville et cadastrée section AH numéro 109 pour 34 m² restera dans le domaine privé de la commune, ainsi que la parcelle sise commune de Louviers cadastrée section AB numéro 379 pour 2652 m².

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19 - 007

LOTISSEMENT LES RIVES DE LOUVIERS - DENOMINATION DE VOIRIES

M. DUVERE indique que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles sises commune de Louviers – Lotissement Les Rives de Louviers, cadastrées section AB numéros 340, 341, 349, 350, 379 à 386 pour une contenance totale de 6848 m², ainsi que la parcelle sise commune d'Incarville, cadastrée section AH numéro 109 pour une contenance de 34 m², constituant les voiries et espaces communs dudit lotissement.

L'acquisition de ces parcelles sera réalisée en vue de leur incorporation dans le Domaine Public Communal.

Précision étant ici faite que la parcelle située sur la commune d'Incarville et cadastrée section AH numéro 109 pour 34 m² restera dans le domaine privé de la commune, ainsi que la parcelle sise commune de Louviers cadastrée section AB numéro 379 pour 2652 m².

Les voiries du lotissement n'ayant aucune dénomination à ce jour, il convient donc de les baptiser à cet effet.

Après consultation de l'Association Syndicale Libre du lotissement Les Rives de Louviers, le rapporteur propose de dénommer les voies des noms suivants, savoir :

- le nom « **Rue des Rivalettes** » pour la voie composée des parcelles cadastrées section AB numéros 349, 350, 381, 382 et 386 pour partie, reliant la Rue Saint Hildevert à la seconde rue à dénommer « **Rue des Cèdres** », composée des parcelles cadastrées section AB numéros 340, 341 et 386 pour autre partie, qui part de la rue des Peupliers à la parcelle cadastrée section AB numéro 379.

Pour précision, le terme rivalette est une allégorie choisie et proposée par l'Association Syndicale Libre. Elle a pour objet de rappeler partiellement le nom initial du lotissement Les Rives de Louviers mais aussi d'évoquer la proximité avec les rives de l'Eure.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-008

**COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – SERVICE TECHNIQUE –
Travaux relatifs à la réfection de la piste d’athlétisme du Stade Carrington – 2 lots –
Procédure Adaptée – Attribution – Autorisation**

Monsieur Lecuyer rappelle aux membres du conseil municipal que la ville de Louviers souhaite réfectionner la piste d’athlétisme du stade Carrington et notamment les pistes et aires de saut, mettre aux normes en vigueur l’accueil du public et permettre à cette infrastructure une possible évolution en termes de classement fédéral, notamment au niveau de la réglementation de la Fédération Française d’Athlétisme.

La maîtrise d’œuvre de ces travaux est assurée par le bureau d’études OSMOSE sis 23, rue d’Isly, 59000 ROUBAIX. Au regard de l’avancement des études de maîtrise d’œuvre, une procédure adaptée a été lancée en application de l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Un avis d’appel public à la concurrence a donc été publié le 13 novembre 2018 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 13 décembre 2018, 12h.

A l’issue de la consultation, la commission, réunie le 13 décembre 2018, a ouvert les offres. Le pouvoir adjudicateur a ensuite demandé au maître d’œuvre de procéder à l’analyse des dossiers.

Après avoir pris connaissance du rapport d’analyse des offres, la commission réunie le 7 janvier 2019 a décidé d’attribuer les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 : infrastructure sportive	VIAFRANCE NORMANDIE Parc d’Activités de la Fringale BP 115 27101 VAL DE REUIL	1 338 533	1 606 239,60
Lot 2 : éclairage sportif	LESENS ELECTRICITE Zone industrielle 1 Rue de Cocherel BP 1713 27017 EVREUX CEDEX 27229	146 071,40	175 285,68
Total		1 484 604,40	1 781 525,28

En ce qui concerne le lot 1, le montant inclus la valorisation des prestations supplémentaires éventuelles relatives aux plantations aux abords de la piste pour permettre de faciliter la future maintenance desdits abords et d'en optimiser les coûts (pour un montant de 23 140 € HT, soit 27 768 € TTC), ainsi que les bornes fontaines, pour faciliter l'accès aux fontaines pour les sportifs (pour un montant de 5 392,70 € HT soit 6 471 € TTC).

Les membres du conseil sont donc invités à :

- Prendre acte de l'attribution des marchés,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux.

Monsieur Fraisse souhaite revenir sur une question déjà posée lors de la séance précédente et qui concerne l'accessibilité au site et les accès vélos.

Monsieur Pires précise que l'ensemble du site sera clos et qu'un agent sera affecté au gardiennage du lieu. Il précise néanmoins qu'il reste un point de fragilité qui concerne l'accès via la forêt et qui pourrait conduire à envisager un contrôle. S'agissant de l'accès à vélo, la réflexion se poursuit sur le dispositif le plus pertinent qu'il conviendra de mettre en place.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-009

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – Marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Monsieur Lecuyer rappelle aux membres du conseil municipal que la ville de Louviers possède un parc d'éclairage public de 2 809 luminaires (hors sportifs) dont 548 ballons fluorescents (19% du parc) mais seulement de 5% en LED.

Les enjeux en matière de développement durable et de maîtrise des dépenses (économie d'énergie et coût de maintenance), ont conduit la ville à s'engager dans l'installation d'un éclairage LED pour les installations neuves et dans le remplacement de l'ensemble des installations existantes.

Dans cet objectif, les membres du conseil municipal ont approuvé le principe du recours au Marché de Performance Énergétique le 26 mars 2018 (délibération n°18-024).

Ce Marché Public Global Performance sur 12 ans permet de passer la totalité de l'éclairage public en LED sur 12 mois et de réaliser des économies d'énergie. Le coût de cet investissement, réalisé dans le cadre d'une location avec option d'achat, sera lissé sur 12 ans.

En parallèle, l'ensemble du parc est remis en conformité normative et la maintenance continue d'être maîtrisée.

Une procédure adaptée a donc été lancée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 25 septembre 2018 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 19 novembre 2018 avant 12h.

A l'issue de la consultation, la commission, réunie le 20 novembre 2018, a ouvert les offres. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, la commission réunie le 17 janvier 2019 a décidé d'attribuer le marché au groupement LESENS ELECTRICITE/GT FORLUX (CITEOS INGENIERIE NORMANDIE)/NATIXIS LEASE SA (dans le cadre de la location avec option d'achat), sis 917 rue de Cocherel, zone industrielle n°1, 27000 EVREUX, pour un montant de :

Tranche	Montant € HT	Montant € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur)
Tranche ferme : G0, gestion administrative du marché	139 766,4	167 719,68
Tranche ferme : G1, gestion administrative de l'énergie	135 000	162 000
Tranche ferme : G2, gestion – entretien – maintenance à garantie de résultats	705 341,1	846 409,32
Tranche ferme : G3, non programmé, gestion des sinistres, vandalisme.	102 000	122 400
Tranche ferme : G3, évolution du patrimoine	198 000	237 600
Tranche ferme : G4, travaux d'amélioration/ rénovation du patrimoine	3 055 882,05	3 667 058,46
Tranche ferme : G6, géolocalisation des câbles souterrains	111 735	134 082
Tranche optionnelle n°1, poste G5, illuminations festives (pose/dépose)	160 860	193 032
Total	4 608 584,55	5 530 301,46

Les membres du conseil sont donc invités à :

- Prendre acte de l'attribution du marché,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial.

A Monsieur Vassard qui s'interroge sur le montant dudit marché, Monsieur le maire lui rappelle que l'ensemble de la ville est concerné. Il ajoute qu'il y a beaucoup de kms de câble à tirer. Il précise toutefois que beaucoup de candélabres sont encore opérationnels et donc ne seront pas changés.

Monsieur Vassard demande pourquoi les lumières du stade sont encore allumées à 22 h. Monsieur Pirès lui répond que les associations qui utilisent le stade drainent + de 600 adhérents, que les entraînements sont donc lissés et peuvent se terminer à 23 h. il ajoute que le stade est utilisé tous les jours de la semaine et qu'il est concerné également par le plan lumière.

A Monsieur Fraisse qui souhaite savoir si les économies annoncées s'appuient sur une étude fiable. Monsieur le maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur Vassard trouve qu'en matière d'illuminations de Noël, la municipalité aurait pu faire mieux. Monsieur le maire lui rétorque qu'il est bien le seul à le penser. Concernant les illuminations de Noël, Monsieur le maire précise à l'assemblée que ce poste a été sorti du marché et restera en gestion directe dans le service éclairage public.

A Monsieur Daché qui s'interroge de l'impact de ce marché sur le personnel municipal, Monsieur le maire redit ce qu'il a déjà précisé lors d'un précédent conseil municipal, à savoir que l'agent municipal responsable de l'éclairage public demeure sur son poste et sera l'interlocuteur privilégié de l'entreprise attributaire. Il aura en charge le contrôle et le suivi du contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-010

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES – TRAVAUX RELATIFS A LA CREATION D'UNE MAISON DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – LOT N°7 : SOLS CARRELES – FAÏENCES – AVENANT N°1 - AUTORISATION

Monsieur Lecuyer rapporte que par délibération n°17-142 en date du 11 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux relatif à la construction d'une maison des sports, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement ATELIERS FERET & FRECHON ARCHITECTES/BET STRUCTURES IDA/BET WOR INGENIERIE/BET REBER/IMPACT ACOUSTIC/LLE COORDINATION sis 16 RUE DU BAILLIAGE, 76000 ROUEN,

Lot	Entreprise	Montant € HT
Lot 1 : gros œuvre – terrassement	DE BIASIO	679 271,90
Lot 2 : charpente bois	VANINETTI SAS	137 000,00
Lot 3 : couverture – bardage	PIMONT COUVERTURE SARL	347 000,00
Lot 4 : menuiseries extérieures	AVA	256 000,00
Lot 5 : métallerie	SARL EURO METAL	50 882,60
Lot 6 : menuiseries intérieures – parquet – plafonds	LA FRATERNELLE SCOP SA	385 000,00
Lot 7 : sols carrelés – faïences	SARL REVNOR	29 977,00
Lot 8 : peinture – sols colles	SASU SOGEP	53 998,75
Lot 9 : plomberie chauffage ventilation ;	TONON SIMONETTI SARL	251 978,55
Lot 10 : électricité courant forts et faibles	AVENEL SAS	100 690,00
Lot 11 : panneaux photovoltaïques	TERRE SOLAIRE	37 195,83
Lot 12 : VRD – espaces verts.	VIAFRANCE NORMANDIE SAS	182 357,80

Le montant total des 12 lots attribués est de 2 511 352,43 € HT, soit 3 013 622,92 € TTC (TVA au taux de 20% en vigueur).

En cours de chantier, des ajustements se sont avérés nécessaires sur le lot n°7, Sols carrelés – Faïences :

- Remplacement du carrelage « Samsara Novoceram » par le « Cast Novoceram »;

Ces modifications engendrent une plus-value totale de 2 792,00 € HT, soit 3 350,40 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur). Le montant total du lot n°7 passe donc de 29 977,00 € HT à 35 972,40 € TTC (TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur).

Les membres du conseil sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Monsieur Vassard profite de cette occasion pour savoir si la halle semi couverte peut être fermée sur les côtés. Monsieur le maire lui répond qu'est bien prévue la possibilité, le cas échéant, de tendre des bâches sur le pourtour de la halle.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-011

COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE – Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés aux prestations d'assurance – Autorisation

Monsieur Lecuyer indique que l'Agglomération Seine-Eure souhaite renouveler les marchés publics liés aux prestations d'assurance et qu'à ce titre, elle souhaite se faire assister d'un cabinet d'études spécialisé dans l'audit et l'organisation des procédures de marchés publics d'assurance.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, l'Agglomération Seine-Eure propose à ses communes membres, ainsi qu'aux établissements publics du territoire, de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Parallèlement, l'Agglomération Seine-Eure se propose également d'accompagner les membres qui le souhaiteraient à auditer leurs couvertures et à confirmer l'intérêt de participer à un tel groupement.

Si l'audit concluait à l'absence d'intérêt pour la commune de Louviers de participer à une consultation groupée, la commune de Louviers pourrait se retirer du groupement de commandes avant le lancement de la consultation.

Une convention de groupement de commandes formalisera l'intervention de l'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération. La convention est conclue sans limitation de durée. Pour chaque renouvellement de marché ou accord-cadre le coordonnateur demandera aux membres s'ils souhaitent maintenir leur participation ou se retirer du groupement de commandes.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés liés aux prestations d'assurance.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-012

COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE – Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur – Autorisation

Monsieur Lecuyer indique que l'Agglomération Seine-Eure souhaite renouveler l'accord-cadre de transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, l'Agglomération Seine-Eure propose à ses communes membres, ainsi qu'aux établissements publics du territoire, de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une convention de groupement de commandes formalisera l'intervention de l'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération. La convention est conclue sans limitation de durée. Pour chaque renouvellement de marché ou accord-cadre le coordonnateur demandera aux membres s'ils souhaitent maintenir leur participation ou se retirer du groupement de commandes.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des accords-cadres relatifs au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-013

SILOGE – REITERATION DE GARANTIES DE 4 PRETS – ALLONGEMENT DE LA DETTE - DELIBERATION DE PRINCIPE

Madame Terlez rapporte que la loi de Finance 2018 a mis en place diverses mesures impactant fortement les équilibres financiers de la SILOGE. Gel des loyers au 1^{er} janvier 2018, passage de 5,5% à 10% de la TVA sur les investissements, Mise en place de la réduction de Loyer de Solidarité en compensation de la baisse des Aides Personnalisées au Logement.

Pour permettre aux bailleurs sociaux de stabiliser leur autofinancement la Caisse des Dépôts et consignations a proposé un allongement de la dette, sans commission d'intervention mais

avec l'obligation de réitérer les garanties en cours avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018. Le taux d'intérêt au-delà de la période initiale passe à Livret A + 0,60%.

La SILOGE a ainsi sollicité un allongement de leur dette de 10 ans sur 4 prêts qui constituent leur en cours actuel.

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)
-	87869	0471803	182 106,22	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000 / 10,000	01/10/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600
-	87869	0477482	517 913,46	0,00	0,00	100,00	0,00	23,00 : 13,000 / 10,000	01/10/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600
-	87869	0471797	558 314,14	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000 / 10,000	01/10/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600
-	87869	1309332	396 154,97	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/10/2018	T	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -
Total			1 654 488,79	0,00	0,00								

Délibération adoptée à l'unanimité

N°19-014

SILOGE – OCTROI DE GARANTIES D'EMPRUNTS - SAINT-HILDEVERT – CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS – DELIBERATION DE PRINCIPE

Madame Terlez rapporte que dans le cadre de la construction de 9 logements rue Saint-Hildevert, la SILOGE souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 981 300,00 €.

Les garanties des financements se répartiront de la façon suivante :

Prêts	Garants		CtÉ Agglo Seine Eure		C. Départemental		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
CDC PLUS	74 030,00 €	10,00%	518 210,00 €	70,00%	148 060,00 €	20,00%	740 300,00 €
CDC PLAI	241 000,00 €	100,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	241 000,00 €
TOTAL à financer	315 030,00 €	32,10%	518 210,00 €	52,81%	148 060,00 €	15,09%	981 300,00 €

En conséquence, la SILOGE sollicite la commune de Louviers pour la garantie des emprunts CDC à hauteur de 10% des PLUS et 100% des PLAI, soit 315 030,00 € représentant une quotité moyenne de 32,10%. Le reste sera demandé à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour 518 120,00 € représentant une quotité moyenne de 52,81%. Le Conseil Départemental a donné son accord pour garantir 148 060,00 €.

La SILOGE sollicite la commune de Louviers sur l'intégralité des PLAI, le Conseil Départemental ainsi que la CASE s'étant désengagés sur ces financements arguant de la gratuité des garanties auprès de la C.G.L.L.S. Cette approche a saturé les services de la C.G.L.L.S. dont les délais de traitement sont de 10 à 12 mois à ce jour.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-015

PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE – SEMINAIRE LOUVIERS - REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. le Maire rapporte que dans le cadre du « Programme Action Cœur de ville » dont la ville de Louviers est lauréate et pour lequel la convention avec les différents partenaires a été signée le 1^{er} octobre dernier, de nombreuses réunions ou séminaires sont organisées pour informer les 222 villes lauréates au niveau national des propositions d'action et de financement envisageables.

A ce titre, M. Jean-Pierre Duvéré a représenté la Ville lors des 1^{ères} rencontres Cœur de ville de la Banque des Territoires organisées à Poitiers les 10 et 11 décembre derniers.

Jean-Pierre Duvéré a avancé l'intégralité du prix du voyage correspondant à un aller-retour en voiture pour le trajet Louviers-Poitiers.

Le coût total s'élève à 359 euros. Il est proposé de rembourser cette somme à M. Duvéré

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-016

ASSOCIATION ARTE & ART – FESTIVAL JAZZ A LOUVIERS DU 13 AU 16 JUIN 2019 - SUBVENTION

En profitant du cadre de la Cave du Moulin, les *Jam Sessions* initiées en septembre 2007, ont rencontré et fidélisé leur public. C'est de cette réussite qu'est née l'idée de créer le festival « *Jazz à Louviers* », organisé depuis 2009 par l'*Association Arte & Art* et la Ville de Louviers.

Cette manifestation se déroulera du **13 au 16 juin 2019** inclus et combinera deux formules, le festival OFF et la programmation IN.

Le festival OFF poursuivra son objectif d'aller **chercher tous les publics** où qu'ils puissent se trouver. Des concerts gratuits seront présentés en ville (terrasses de café, marché, déambulations...).

La programmation IN donne également **la priorité à la qualité** et accueillera des artistes de renommée internationale

Cette année encore, le Festival aura une attention particulière pour de jeunes formations (scènes ouvertes), un partenariat avec l'Ecole de Musique Maurice Duruflé et les écoles de

Jazz de la Région en ouverture. Tout en maintenant les rendez-vous précédents (*Petit goûter du jazz*, ouverture sur la Ville et les Associations,...)

L'association organise la manifestation : la programmation des artistes (communiquée en amont à la ville), la communication, l'organisation technique (dont le recrutement de personnel qualifié si besoin, la location de matériel scénique...), la logistique (hébergement, restauration, transport des artistes et des techniciens), la billetterie et la recherche de subventions (publiques et privées). Elle portera une attention particulière au respect des règles de sécurité publique et d'ERP (prise en charge du personnel de sécurité qualifié + SSIAP, déclaration au service sécurité municipal...)

La Ville met à disposition les lieux qui accueilleront les concerts et activités et les personnels qui y sont affectés et soutient le Festival en assurant un soutien logistique et technique conséquent (installations techniques extérieures, diffusion d'une partie de la communication sur la ville de Louviers, mise à disposition de véhicules...)

Pour mener à bien ce projet, une subvention d'un montant de 20 000 € est sollicitée auprès de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-017

ASSOCIATION RADIO VALLEE D'AVRE D'ITON ET D'EURE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rapporte que par délibération n° 17-018 du 6 février 2017 le conseil municipal décidait de continuer à soutenir l'activité et les actions de Radio Espace porté par l'Association Radio Vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure. Depuis 2002 année du projet de création de la radio sur la ville, le partenariat entre la ville et l'association perdure avec le renouvellement de conventions d'objectifs et de moyens. La dernière venant à terme le 1^{er} janvier 2019.

Cette Association, déclarée en Préfecture de l'Eure le 17 juillet 2001 sous le n° W27 300 92 97, a mis en place les moyens humains et techniques de son projet et émet désormais sur la fréquence 91.6 que lui a accordée le Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A) sous le nom de Radio Espace.

Elle est hébergée dans des locaux municipaux, à la Maison Condorcet, moyennant le paiement d'un loyer modéré (6000€/an).

Radio Espace se veut une radio d'information et d'animation de proximité fortement interactive au niveau local, départemental et même régional puisqu'elle est depuis 2 ans maintenant la 1^{ère} radio associative de Normandie. Elle se soucie scrupuleusement du pluralisme tant sur le plan social que culturel ou politique. Sa promotion des initiatives et des événements marquants du champ social, culturel, sportif et associatif sert totalement l'intérêt local.

Elle est fortement investie dans les partenariats avec la Ville sur diverses actions comme « Actualouviers l'émission », la Saint Michel ou encore l'Académie des Talents. Ainsi, l'un des lauréats de l'Académie des Talents a été embauché comme animateur au sein de la radio, il y anime sa propre émission.

En conséquence le Conseil municipal est invité à renouveler son soutien à cette association,

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 19-018

PÔLE POLITIQUE ÉDUCATIVE - CONVENTION DE PARTENARIAT – ACCOMPAGNEMENT SUR LA GESTION LOCATIVE DES COLIBRIS –

Madame Terlez rapporte que le projet est issu d'une réflexion d'Eure Habitat sur la production de logement à loyer très social partant du constat partagé que les logements neufs sont proposés à des loyers parfois encore trop élevés pour certains ménages.

A partir d'une étude portant sur les besoins en logement, Eure Habitat a mené une réflexion sur le renouvellement d'offre de logements très sociaux en incluant le concept de faible quittancement. Son objectif était de permettre aux ménages les plus modestes d'accéder à un logement confortable tout en ayant une maîtrise des charges.

Il s'agissait de répondre à une demande de logements à loyers bas pour une population sous plafond de ressources PLAI présente sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure, demande qui s'est accrue avec le vidage des Lopofa Seine et Oise (90 logements construits en 1957 – 1958 vidés en vue d'une démolition).

Le programme des Colibris a été conçu dans cet objectif. Il est situé entre la rue des Oiseaux et l'avenue Winston Churchill à Louviers et comporte 58 logements dont 51 PLAI en collectif ainsi que 5 PLUS et 2 PLAI en individuel.

En parallèle, l'appel à projet de l'Etat « PLAI adaptés » de 2014 a été une opportunité puisqu'il s'agissait d'encourager le développement d'une offre dédiée aux ménages ayant des difficultés financières et sociales en leur proposant un accompagnement social encadré. Mais Eure Habitat n'a pas été lauréat, le projet ayant été jugé de trop grande dimension. De ce fait, Eure habitat n'a pu prétendre à la subvention demandée de 448.600 €.

Pour autant, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) ont convenu de proposer une majoration de la subvention PLAI pour soutenir ce programme aux performances énergétiques élevées, l'installation d'équipement de maîtrise des dépenses de charges et réaliser un accompagnement à la gestion locative. L'Etat, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Ville de Louviers se sont entendus sur l'intérêt de mettre en place un partenariat avec des actions et un suivi particulier pour cette opération expérimentale livrée par Eure habitat en 2016.

Cette opération a également été soutenue au niveau de l'investissement par :

- l'Etat avec une majoration de la subvention forfaitaire PLAI de 1 900 € par logement pour les 53 PLAI soit une subvention forfaitaire portée à 6 900 € par PLAI.
- La CASE avec une subvention de 208.800 € (3.600 €/logement), incluant une majoration de 400 €/logement.
- Eure habitat avec un investissement de fonds propres de 684.000 € (11.800

€/logement) et des emprunts à rembourser à la Caisse des Dépôts et Consignations et à Action Logement pour un total de 3.6 millions d'euros.

Une gestion locative adaptée au sens propre du terme s'intègre dans un projet collectif qui porte sur :

- un équilibre social du peuplement,
- une offre à bas loyer, une maîtrise des charges et une aide à la gestion du budget par les locataires, afin d'éviter des problématiques pouvant se présenter (factures énergie/eau trop élevées, difficulté de gestion du budget),
- un cadre de vie qualitatif et d'actions collectives.

Elle a pour but de sécuriser le propriétaire en maîtrisant toutes les phases de la mise en location et la relation au locataire.

Des échanges ont eu lieu entre les différents partenaires dans le but d'élaborer un projet commun pouvant s'inspirer de la gestion locative adaptée mais sur un périmètre plus restreint, en cohérence avec les moyens financiers et humains de chacun et les structures du quartier.

Le but de cette convention est de flécher les actions/dispositifs potentiellement mobilisables par chacun de façon à accompagner la gestion locative de cette opération expérimentale en l'intégrant au quartier et à la collectivité, et à formuler un projet partagé cohérent.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 11 mars 2019 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

Fait à Louviers, le **- 5 MARS 2019**

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

